

Le vingt deux octobre deux mille neuf, à 14 h 30, le comité syndical s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, sous la Présidence de Monsieur Mickaël VALLET, Président. Madame Annie CHARTIER est désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le conseil peut commencer.

Madame Baudin informe Monsieur Vallet de la démission de Monsieur Arie Van Driel de la Commune de Saint-Sornin.

Monsieur MERCIER rappelle que c'est à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes d'informer le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron de la démission de monsieur Arie Van Driel, et de son remplacement.

Monsieur VALLET annonce l'ordre du jour et les pouvoirs.

1. Installation des nouveaux conseillers syndicaux désignés par la Communauté de communes du Bassin de Marennes
2. Election des conseillers syndicaux au sein des commissions du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron
3. Affichage publicitaire : Modification apportée à la rédaction de la motion sur la réglementation nationale de la publicité
4. Valorisation de la charte « Paysage- Urbanisme- Architecture » : validation du plan d'actions
5. Élaboration d'un Document d'Aménagement Commercial pour son intégration au sein du schéma de cohérence territoriale
6. Mise en place d'un SIG littoral : convention pour une expérimentation nationale
7. Axe 4 du Fonds Européen pour la pêche : mise en œuvre du programme du Pays Marennes Oléron
8. Axe 4 du Fonds Européen pour la pêche : organisation de l'assistance technique
9. Contrat Régional de Développement Durable : nouvelle programmation 2009 des "projets structurants"
10. Contrat Régional de Développement Durable : nouvelle programmation 2009 des "projets Vie Quotidienne"
11. Contrat Régional de Développement Durable : nouvelle programmation 2009 des "Bourses Régionales Désir d'Entreprendre"
12. Contrat Régional de Développement Durable : Nouvelle programmation 2009 des « Aides aux Manifestations »
13. Point d'avancement des travaux de la commission "Animation à l'année" : validation des travaux de la commission
14. Appel à projets en faveur des manifestations de musique actuelle : proposition d'un cadre règlementaire
15. Contrat Régional de Développement Durable : engagement d'une démarche d'avenant au contrat
16. Projet de Maison des Initiatives et des Services : point sur le déroulement de l'étude de programmation

17. Information du Conseil : compte rendu des décisions prises par le comité de programmation GAL LEADER Marennes Oléron lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2009
18. Rapport de contrôle FSE : Projet "Emploi et territoire"
19. Ouverture et virement de crédits
20. Information du Conseil : compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation
21. Prise en charge de frais de colloque

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE PAYS DU 18 juin 2009

Le procès verbal du Comité syndical du 18 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

Pas d'observation.

1. INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS SYNDICAUX

DESIGNES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

Le Président informe que suite à la démission de Monsieur Patrick Pellet en tant que délégué communautaire de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, et de la nouvelle composition du conseil municipal de la commune de Hiers-Brouage, la Communauté de communes du Bassin de Marennes a désigné lors de sa séance du 24 juin 2009 de nouveaux représentants titulaires et suppléants en lieu et place de Messieurs Patrick PELLET et Jean-Marie PETIT membres titulaires, et Mesdames Geneviève JOHANNESSEN et Monique CHARRIER membres suppléants.

- Conformément aux articles L.5211 - 6, L.5211 - 7 et L.5211 - 8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron,
- Vu la délibération de la Communauté de communes du Bassin de Marennes du 24 juin 2009 portant dési Il y a lieu de revoir la représentation des élus auprès du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE NOMMER Madame Monique CHARRIER et Monsieur Jean-Marie PETIT en qualité de délégués titulaires au Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, et Madame Marie-Claude AUGÉ et Monsieur Régis JOUSSON en qualité de délégués suppléants au Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron,
- D'APPROUVER la nouvelle liste des membres délégués du Pays Marennes Oléron

Monsieur Portier rappelle que les délégués suppléants ne sont pas attachés à un titulaire en particulier.

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
----------	---------------------	---------------------

Saint Denis d'Oléron (CdC Ile d'Oléron)	Mr Jean-Michel MASSE : Maire Mr Patrick TREUSSART	Mr Fabrice MICHEAU Mr Dominique SOLAS
La Brée les Bains (CdC Ile d'Oléron)	Mr Jean-Claude COULON Mme Chantal BLANCHARD	Mr Joseph FRANC Mme Claire LIENART
Saint Georges d'Oléron (CdC Ile d'Oléron)	Mme Annie CHARTIER Mr Eric PROUST : Maire	Mr Alain ARNOULD Mr Patrick BANCE
Saint Pierre d'Oléron (CdC Ile d'Oléron)	Mr Patrick MOQUAY : Maire Mr Jean-Pierre DUPUY	Mme Geneviève BOUVERET Mr Philippe FONTENEAU
Dolus d'Oléron (CdC Ile d'Oléron)	Mr Philippe VILLA Mme Annick NORMANDIN	Mme Marie-Hélène CESAR Mme Chantal LECULLIE
Le Grand Village Plage (CdC Ile d'Oléron)	Mme Catherine BAZIN Mme Marie-Claude RAGUSA	Mme Murielle TESTARD Mr Jacques VERWICHT : Maire
Saint Trojan les Bains (CdC Ile d'Oléron)	Mr Patrice BOULARD Mr Hervé CHEVILLARD	Mr Jean-Serge LINYER Mr Pascal MASSICOT : Maire
Le Château d'Oléron (CdC Ile d'Oléron)	Mr Michel PARENT : Maire Mme Micheline HUMBERT	Mr Jim ROUMEGOUS Mme Martine COISSAC
Bourcefranc le Chapus (CdC Bassin de Marennes)	Mr Jean-Luc ROUSSEAU : Maire Mr Jean-Yves MENADIER	Mr Patrick BOUYER Mme Claudette PARAGE
Hiers Brouage (CdC Bassin de Marennes)	Mr Jean-Marie PETIT : Maire Mme Monique CHARRIER	Mr Régis JOUSSON Mme Marie-Claude AUGÉ
Marennes (CdC Bassin de Marennes)	Mr Mickaël VALLET : Maire Mr Maurice-Claude DESHAYES	Mr Alain LIEBGOTT Mme Catherine BERGEON
Saint Just Luzac (CdC Bassin de Marennes)	Mr Pierre PORTIER : Maire Mme Ghislaine BEGU-LE ROCHELEUIL	Mme Jacqueline POGET Mr Yann MICHAUD
Saint Sornin (CdC Bassin de Marennes)	Mme Francine BAUDIN : Maire Mr Arie VAN DRIEL	Mme Sophie JARRIAULT Mme Annick MITCHELL
Nieulle sur Seudre (CdC Bassin de Marennes)	Mr Jean-François LAGARDE : Maire Mr Jean-Pierre ROUMILHAC	Mme Brigitte EICHLER Mr Claude BLANCHARD
Le Gua (CdC Bassin de Marennes)	Mr Jacky VERNOUX : Maire Mr Alain LATREUILLE	Mme Claudine BOUFFARD Mr Vincent FABIER

2. ELECTION DES CONSEILLERS SYNDICAUX

AU SEIN DES COMMISSIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MARENNES OLÉRON

Suite à l'installation de nouveaux délégués syndicaux, il y a lieu de revoir la composition des commissions thématiques du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron (jointe en annexe).

Plusieurs commissions permanentes sont proposées aux élus, et notamment quatre où les anciens représentants de Hiers-Brouage apparaissent :

- Développement durable, démocratie participative et gestion intégrée
- Aménagement du territoire, urbanisme et environnement
- Animation à l'année : culture, sport, manifestations
- Développement agricole, rural et littoral

Le Président rappelle que toutes les commissions sont ouvertes aux membres suppléants et qu'il convient simplement que les membres titulaires s'y inscrivent au nom du membre suppléant qui désire y siéger.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Commissions	Thèmes / groupes de travail	Elus désignés	Animation
1 - Développement durable, démocratie participative et gestion intégrée	<ul style="list-style-type: none"> Projet de territoire : Charte de développement durable (suivi / évaluation / perspectives) Projet de cohérence territoriale (évaluation et perspective de révision du ScoT, y compris son Volet Littoral) Gestion Intégrée de la Zone Côtière : poursuite de la démarche et mise en œuvre du comité de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Chantal Blanchard (C Lienard) Maurice Claude Deshayes Jean-Pierre Dupuy Patrick Moquay (P Fonteneau) Michel Parent Monique Charrier Jean-Marie Petit Pierre Portier Patrick Treussard (D Solas) Arie Van Driel 	Elu : Patrick MOQUAY Toute l'équipe du Pays ...
2 - Système d'informations et nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> Système d'Informations Géographiques : déploiement et suivi du dispositif Sites et blog Internet : amélioration des outils et process Co-portage : projet INTERREG sur les e-services 	<ul style="list-style-type: none"> Catherine Bazin (J Verwicht) Ghislaine Begu - Le Rocheleuil Patrice Boulard (JS Linyer) Jean-Claude Coulon (J Franc) Pierre Portier Jean-Pierre Roumilhac Jean-Marie Petit 	Elu : Jean-Luc ROUSSEAU Laurent Schnell Bruno Essard (Blog) Cedric Brun (Webmaster)
3 - Aménagement du territoire, urbanisme et environnement	<ul style="list-style-type: none"> Avis sur les documents d'urbanisme et les modes d'application des orientations du SCoT Politique locale de l'habitat (AMO + PPA) Plan Paysage : Charte de l'affichage + Charte Urbanisme, Architecture et paysage. Politique à réorienter 	<ul style="list-style-type: none"> Francine Baudin (A. Mitchell) Jean-Claude Coulon Maurice Claude Deshayes Patrick Treussard Annick Normandin Michel Parent Jean-Marie Petit Monique Charrier Pierre Portier 	Elue : Micheline HUMBERT Marianne Rullier
4 - Animation à l'année : culture, sport, manifestations	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie culturelle (Evaluation / perspectives) Stratégie sur le sport Lecture publique : poursuivre la mise en réseau des bibliothèques – médiathèques : Stratégie à élaborer ? (compétence communale) Attribution des aides aux manifestations (commission mixte de programmation) 	<ul style="list-style-type: none"> Catherine Bazin (J Verwicht) Jean-Claude Coulon Maurice Claude Deshayes Jean-Pierre Dupuy Jean-Yves Menadier Jean-Marie Petit Jean-Pierre Roumilhac Jacky Vernoux (C Bouffard) 	Elue : Francine BAUDIN Antoine Lamblin Bruno Essard
5 - Tourisme – Promotion du territoire et Communication	<ul style="list-style-type: none"> Développement et promotion touristique : suivi à définir Politique de communication du Pays : Journal, Agenda annuel, agenda des manifs, contenu Internet 	<ul style="list-style-type: none"> Catherine Bazin (J Verwicht) Chantal Blanchard Patrice Boulard (JS Linyer) Maurice Claude Deshayes Jean-Pierre Dupuy Jean-Michel Massé (D Solas) Jean-Yves Menadier Jacky Vernoux 	Elu : Philippe VILLA Lionel Pacaud : Directeur Maison du Tourisme Antoine Lamblin (communication)
6 - Développement agricole, rural et littoral	<ul style="list-style-type: none"> Développement agricole : GAIA, circuits courts ... Développement rural : Programme LEADER Développement maritime : Programme Axe 4 du FEP 	<ul style="list-style-type: none"> Arie Van Driel Ghislaine Begu - Le Rocheleuil Patrice Boulard Patrick Moquay (P. Fonteneau) Michel Parent Jean-Marie Petit Pierre Portier Patrick Treussard (F Micheau) 	Elu : Alain LATREUILLE Gwenaële Keroullé Amélie Perraudeau
7 - Services aux publics	<ul style="list-style-type: none"> Co-portage Maison des Initiatives et des Services Schéma des services aux publics Déplacements / Transports : portage de la définition d'une politique locale 	<ul style="list-style-type: none"> Maurice Claude Deshayes Micheline Humbert (M. Coissac) Annick Normandin Michel Parent (J. Roumegous) Marie-Claude Ragusa Monique Charrier Jean-Pierre Roumilhac 	Elue : Annie CHARTIER Sylvie Lechevallier
8 - Développement économique et social	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre, suivi et évaluation de la stratégie Economie - Emploi - Formation – Insertion Co-portage : Maison des Initiatives et des Services Co-portage : projet INTERREG sur les services numériques Développement économique (définition d'une stratégie intercommunautaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Chantal Blanchard Patrice Boulard Maurice Claude Deshayes Jean-Pierre Dupuy Annick Normandin Jacky Vernoux Jean-Luc Rousseau (C Parage) Jean-Marie Petit Marie-Claude Augé 	Elu : Mickaël VALLET Romain Peyraud Sylvie Lechevallier

- D'APPROUVER la nouvelle composition des commissions permanentes du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron présentée dans un tableau ci-après

Madame Baudin demande si la commission "culture" peut intégrer une personne extérieure à la commission.

Monsieur Vallet rappelle qu'il souhaite que les commissions fonctionnent de manière souple, et que la commission "Services au public" l'a déjà fait.

3. AFFICHAGE PUBLICITAIRE

MODIFICATION APPORTEE A LA REDACTION DE LA MOTION SUR LA REGLEMENTATION NATIONALE DE LA PUBLICITE

Dans la délibération prise par le comité syndical du 18 juin 2009, il conviendrait d'apporter une modification à la rédaction du texte de la motion « pour l'application de la réglementation nationale de la publicité ».

Cette modification intervient afin de préciser l'implication des services de l'Etat dans la démarche (et notamment d'identifier le rôle à la fois des services centraux basés à la Rochelle, et du service de proximité basé à Royan).

A la place de :

- A la demande du pays, les services de l'Etat (SAT de Royan Marennes-Oléron) apportent un soutien juridique à la démarche (conseils, études de cas) par l'intermédiaire de la chargée de mission "Urbanisme – Suivi du SCoT" du Pays Marennes Oléron (centralisation des questions, diffusion des documents, ...),

Il conviendrait d'écrire :

- A la demande du Pays, Madame Freydefont, dans le cadre de la fonction de chargée de mission environnement qu'elle exerce au sein du service territoire et solidarité de la DDE 17, assure aide et soutien aux personnes chargées des opérations de résorption des dispositifs illégaux engagées par le pays, comme il en a été décidé lors de la journée de formation du 19 mai 2009, en répondant notamment aux questions qui lui sont posées en liaison avec le SAT de Royan-Marennes-Oléron à qui est communiqué copie de ses avis.

Le texte ainsi modifié se présenterait comme suit :

POUR L'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION NATIONALE DE LA PUBLICITE

Le Pays Marennes Oléron a piloté l'élaboration d'une charte de l'affichage publicitaire qui rappelle les principes de la réglementation nationale et qui propose des adaptations au territoire.

Or, la présence de dispositifs illégaux d'affichage publicitaire reste bien visible et engendre des nuisances paysagères importantes, malgré les actions individuelles engagées par plusieurs communes.

Si les outils d'application de la réglementation relève essentiellement de la volonté du maire et de son pouvoir de police, il y a tout de même une véritable nécessité à se mobiliser collectivement pour atteindre des objectifs de régulation des pratiques à une échelle cohérente en évitant l'effet des vases communicants.

Parallèlement les socioprofessionnels ont des besoins de communication qu'il ne faut pas occulter.

Compte tenu de cette situation,

- Le Président a sollicité l'ensemble des communes, lors d'une journée de sensibilisation organisée le 19 mai dernier, pour qu'elles s'engagent dans une opération pilote d'enlèvement des dispositifs illégaux hors agglomération.
- Cette opération doit se dérouler dans toutes les communes dans le courant du mois de juin.
- A la demande du Pays, Madame Freydefont, dans le cadre de la fonction de chargée de mission environnement qu'elle exerce au sein du service territoire et solidarité de la DDE 17, assure aide et soutien aux personnes chargées des opérations de résorption des dispositifs illégaux engagées par le pays, comme il a été décidé lors de la journée de formation du 19 mai 2009, en répondant notamment aux questions qui lui sont posées en liaison avec le SAT de Royan-Marennes-Oléron à qui est communiqué copie de ses avis.
- Le Pays Marennes Oléron pourra apporter un soutien technique à la démarche en mettant à disposition 1 journée de travail d'un consultant spécialisé.
- La commission « Aménagement du territoire, urbanisme et environnement » effectuera un suivi et un bilan de l'opération.

Le Comité syndical réaffirme, par le biais de cette motion, son soutien à la démarche engagée.

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'ANNULER la délibération du 18/06/2009 et de la remplacer par la présente.

Madame Humbert dit qu'il avait été décidé à partir du 19 juin 2009 de lutter contre l'affichage illégal sur les grands axes hors agglomération. La commune du Château a commence à lutter contre l'affichage.

Monsieur Vallet dit que sur la commune de Marennes, le dossier avance bien mais qu'il n'y a pas encore de résultat final. Il précise également s'être adressé à une vingtaine de personnes ayant posés des panneaux.

Monsieur Vallet propose de refaire un point en décembre prochain.

4. VALORISATION DE LA CHARTE « PAYSAGE - URBANISME - ARCHITECTURE »

VALIDATION DU PLAN D'ACTIONS

Lors de sa visite du 03 février 2009, Monsieur Godderidge, Directeur Régional des Affaires Culturelles a annoncé sa volonté de favoriser les actions de médiation autour de l'urbanisme, de l'architecture et du Patrimoine.

Considérant que la charte « Paysage, Urbanisme, Architecture » du Pays Marennes Oléron, qui a été réalisée récemment par le CAUE 17 et qui a été validée en 2008, est un document de grande qualité qui s'inscrit dans la mise en œuvre des orientations du SCOT, il semble pertinent d'en faire le support aux actions qui peuvent être menées sur le pays.

Considérant également que les communes et les communautés de communes mènent dans le cadre de leurs compétences propres des actions de développement culturel

autour du patrimoine local, et qu'elles sont aussi amenées à agir directement sur la production urbanistique et architecturales, il conviendra d'envisager à la fois des actions transversales menées sous l'égide du Pays à l'échelle de l'ensemble du territoire, et également de pouvoir accompagner des actions locales, portées par les communes ou les communautés de communes et pouvant concerner des publics cibles (jeune public, professionnels de la construction, élus locaux...).

Action 1 : L'édition et la diffusion de la charte Paysage – Urbanisme – Architecture de Marennes Oléron, sous la forme d'une brochure mise à disposition d'un large public (5000 exemplaires, qui permettent une mise à disposition pour les acteurs socioprofessionnels) et de fiches - classeur qui pourront être utilisées facilement par les services des différentes collectivités (50 exemplaires).

Calendrier prévisionnel : 1^{er} trimestre 2010.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses TTC		Recettes TTC		
Impression de brochures (5000 exemplaires)		PMO	35 %	4375 €
		DRAC (1 ^{ère} tranche)	10 %	1250 €
Impression de fiches classeur (50 exemplaires)		LEADER	55%	6 875 €
Total TTC	12 500 €	Total TTC	100 %	12 500 €

Monsieur VALLET note que la contribution financière de la DRAC n'est pas exceptionnelle.

Action 2 : La réalisation d'une exposition itinérante en partenariat avec les services de l'Etat.

La création et la valorisation d'une exposition itinérante réalisée en partenariat avec les services de l'Etat : le SDAP et la DIREN, ainsi que le CAUE 17 pourraient notamment être sollicités en ce sens.

L'exposition pourra être conçue à partir des principes de la charte et mettre aussi l'accent sur le devenir des paysages urbains (architecture contemporaine, évolutions du bâti traditionnel, l'intégration des nouveaux quartiers...).

Les visuels seront également repris afin d'être intégrés sous forme de diaporama au site du Pays Marennes Oléron.

Calendrier prévisionnel : 1^{er} semestre 2010.

Une présentation serait idéalement à envisager dans le cadre de la semaine de l'architecture, au printemps 2010.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses TTC		Recettes TTC		
Conception et réalisation d'une exposition itinérante (panneaux format A0)		PMO	8%	1450 €
		Région (CRDD PMO - Délégation "Aide aux manifestations")	30 %	5400 €
		DRAC (1 ^{ère} tranche)	7%	1250 €
		LEADER PMO	55%	9900 €
Total TTC	18 000 €	Total TTC	100 %	18 000 €

Action 3 : La valorisation d'actions de médiations portés par des communes ou les communauté de communes, et qui aident à la diffusion des principes de la charte.

Calendrier prévisionnel : 2011 à 2012

Plan de financement prévisionnel

Dépenses TTC		Recettes TTC		
Programme de médiation (visites, conférences, démonstrations, ateliers pédagogiques, etc ...) vers les publics jeunes et les acteurs professionnels, dans le cadre d'opérations urbaines ou architecturales emblématiques portés par les collectivités		Maître d'ouvrage	20%	10 000 €
		Région (CRDD - PMO) Volet "Vivre ensemble"	20%	10 000 €
		DRAC (2 ^{ème} tranche)	5%	2 500 €
		LEADER	55%	27 500 €
Total TTC	50 000 €	Total TTC	100%	50 000 €

TABLEAU DE SYNTHESE DU PLAN D' ACTIONS

	Action 1	Action 2	Action 3	Total
Répartition des dépenses par action en € TTC	12 500 €	18 000 €	50 000 €	80 500
Répartition des dépenses par action en %	15,5 %	22,4 %	61,4 %	100 %
Calendrier	2009-2010	2010	2011-2012	2009-2012

Recettes TTC en €	Action 1	Action 2	Action 3	Répartition des cofinancements en euros TTC	Répartition des cofinancements en %
Maîtrise d'Ouvrage	4 375 €	1 450 €	10 000 €	15 825 €	20 %
Région Poitou-Charentes	0 €	5 400 €	10 000 €	15 400 €	19 %
DRAC	1 250 €	1 250 €	2 500 €	5 000 €	6 %
LEADER	6 875 €	9 900 €	27 500 €	44 275 €	55 %
Total recettes	12 500 €	18 000 €	50 000 €	80 500 €	100%

Vu les éléments présentés ci-avant,

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'ADOPTER le plan d'actions, le calendrier prévisionnel, ainsi que le plan de financement prévisionnel présentés ici,

- D'AUTORISER le Président à négocier et signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- D'INSCRIRE les crédits correspondants aux actions n°1 et n°2 au budget 2010, soit 30 500 euros,
- DE SOLLICITER l'attribution de subventions auprès de la Région Poitou-Charentes, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de l'Europe (Axe 4 du FEADER) et de tout autre financeur potentiel.

Madame Humbert dit que la DRAC promet la convention cadre depuis une dizaine d'année alors que le Pays n'était même pas créé. Madame Humbert dit qu'elle a l'impression de suivre « la carotte ».

Madame Baudin dit que dans le domaine de l'architecture il est toujours intéressant de pouvoir travailler avec la DRAC, et que cela apportera quelque chose au Pays.

5. ÉLABORATION D'UN DOCUMENT D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

POUR SON INTEGRATION AU SEIN DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Rappel : les schémas d'urbanisme commercial des communautés de communes de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

La stratégie d'implantation commerciale validée à l'échelle du Pays Marennes Oléron repose sur deux schémas d'urbanisme commercial : un pour chaque communauté de communes.

Ces schémas ont été définis pour la période 2005-2009 et ils ont valeur de « charte ».

Ils ne sont donc pas opposables juridiquement, même s'ils ont été utilisés comme document de référence pour se prononcer sur l'opportunité d'un projet soumis à autorisation commerciale jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de modernisation de l'économie du 04 août 2008 (loi LME).

Aujourd'hui, les orientations des schémas doivent être revues notamment pour mieux intégrer les principes du développement durable, dans le respect de la concurrence et de la liberté d'entreprendre. Par ailleurs, ces orientations doivent être intégrées au SCOT pour s'appliquer aux projets soumis aux commissions d'aménagement commercial, à l'échelon départemental et national (CDAC et CNAC).

Le SCOT du Pays Marennes Oléron approuvé le 26 décembre 2005, donne quelques orientations sur la localisation préférentielle des commerces à inscrire dans les PLU, mais il renvoie surtout aux schémas d'urbanisme commercial des communautés de communes. Les orientations du SCOT en matière de développement commercial ne sont donc pas assez précises pour exercer une pression forte à l'échelle de l'ensemble des communes.

Avec la LME, on entre dans une phase de réforme importante de l'urbanisme commercial qui se poursuivra avec l'intégration de la législation de l'aménagement commercial dans le droit commun de l'urbanisme à court et à moyen terme.

Ces évolutions renforcent le rôle du SCOT et nous conduisent à nous interroger sur les dispositions présentes dans celui du Pays marennes Oléron et sur l'utilisation que l'on peut en avoir dans le cadre d'une politique intercommunale (et intercommunautaire) d'équipement commercial.

Depuis la LME, les schémas de cohérence territoriale peuvent contenir des documents d'aménagement commercial (DAC).

Ces derniers peuvent définir différentes zones d'aménagement commercial, lesquelles seront établies en considération des exigences d'aménagement du territoire, de

protection de l'environnement ou de qualité de l'urbanisme spécifiques à certaines parties du territoire couvert par le schéma.

Leur délimitation ne peut reposer ni sur l'analyse de l'offre commerciale existante, ni sur une mesure de l'impact sur cette dernière, de nouveaux projets de commerces.

Perspectives : un nouveau document d'aménagement commercial pour le Pays Marennes Oléron ?

Un Document d'Aménagement Commercial pourrait donc être élaboré à l'échelle du Pays et intégré au SCOT (par simple délibération de l'EPCI).

Il permettrait aux collectivités d'améliorer leur stratégie de gestion et de développement des activités commerciales.

Puisqu'elle est intégrée au SCOT, cette stratégie devra être reprise à l'échelle communale, dans chaque PLU.

En attendant, le DAC servira de référentiel pour instruire les dossiers de la CDAC sur lesquels le syndicat mixte est sollicité.

Il offrira une plus grande lisibilité des ambitions du territoire sur ce sujet.

Le bureau du Pays, réuni le 01/10/2009 a émis un avis favorable sur le principe de mettre à jour les schémas d'urbanisme commercial de chaque communauté de communes sous la forme d'un document d'aménagement commercial et a soumis cette hypothèse à la commission « Développement économique et social » réunie le 08/10/2009.

Après discussion, la commission a proposé la réalisation par le SMPMO, en 2010, d'un document d'aménagement commercial établi à l'échelle du Pays, en associant étroitement à ce travail les communautés de communes.

Le DAC serait ensuite intégré au SCOT par délibération du SMPMO et soumis à enquête publique dans le délai réglementaire d'un an à compter de son intégration.

Les modalités retenues pour élaborer le DAC seraient les suivantes :

- Décision d'élaborer un document d'aménagement commercial par le SMPMO (octobre 2009) et recueil des avis des Présidents des Communautés de communes (Novembre - Décembre 2009).
- Définition des besoins et élaboration d'un cahier des charges pour le DAC coordonné par les services du Pays et effectué en collaboration étroite avec les services des communautés de communes (octobre à décembre 2009).
- Après avis favorable des communautés de communes : mise en place d'un comité de pilotage et décision de procéder au recrutement d'un prestataire pour élaborer le DAC (décembre 2009).
- Inscription des crédits nécessaires au budget 2010 du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron.
- Recrutement d'un prestataire pour élaborer le DAC (1er trimestre 2010).
- Etudes (avril – septembre 2010)
- Validation des orientations du DAC par les Communautés de communes et par le Pays (4ème trimestre 2010).
- Délibération intégrant le DAC au SCOT (janvier 2011)
- Enquête publique sous 1 an.

Vu les éléments présentés ci-avant,

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'APPROUVER l'élaboration d'un document d'aménagement commercial selon la démarche proposée. Ce document d'aménagement commercial sera ensuite intégré au schéma de cohérence territoriale du Pays Marennes Oléron selon les modalités prévus par les articles L 122-1 du code de l'urbanisme et L 752-1 du code de commerce ;
- D'AUTORISER le Président à négocier et signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- D'AUTORISER le Président à solliciter l'aide technique ou financière de toute structure, personne ou organisme susceptible d'être intéressé par la démarche ;
- DE TRANSMETTRE la présente délibération pour avis aux présidents des communautés de communes de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes et de solliciter une réponse avant le 01 décembre 2009.

Monsieur Vallet précise que l'idée est de permettre aux maires d'avoir des arguments cohérents supplémentaires à faire valoir.

Monsieur Villa demande si dans ce document, des articles permettront de délimiter la zone de chalandises.

Madame Chartier demande si le document DAC devient opposable dans le ScoT.

Madame Humbert dit que c'est tout le but du travail.

Monsieur Vallet dit que les dispositions transitoires de la loi LME ont permis cette facilité d'intégrer un tel document sur simple délibération, sans avoir besoin de procéder à une révision de ScoT, et ajoute qu'alors, les PLU devront en effet s'y conformer.

Monsieur Mercier dit que l'objectif est qu'en matière d'équipement commercial, chaque communauté de communes travaille dans une perspective et une vision partagées.

Madame Humbert souligne qu'il faut clarifier certaines ambiguïtés, notamment sur la commune du Château où il est prévu d'intégrer au ScoT l'élargissement de la zone artisanale.

Monsieur Vallet dit que ce document n'a pas pour application de modifier le ScoT mais d'y apporter des précisions.

Monsieur Villa dit qu'au niveau de la cohérence, ce sont des décisions à prendre bien en amont.

Monsieur Massé dit que tout ce qui est inscrit dans le SCoT donne aux élus du poids. Un exemple sur sa commune, où il a été décidé suite à la modification du PLU une mise en réserve foncière.

Monsieur Massé a donc utilisé un des arguments du SCOT préconisant de favoriser le logement à l'année au détriment du logement secondaire. Monsieur Massé pense qu'il est urgent de préserver l'avenir et de mettre une réserve foncière qui serait étudiée sous forme de ZAC.

Monsieur Vallet dit qu'il existe, notamment avec les lois "Grenelle", une tendance à vouloir faire du SCOT un document de plus en plus opposable et précis.

Monsieur Fonteneau dit que les communes ont également la possibilité d'être plus ambitieuses sur la question, le SCOT n'est qu'un éventail de la limite. Les communes peuvent aller plus loin que le Scot en terme de limite.

6. MISE EN PLACE D'UN SIG LITTORAL

CONVENTION POUR UNE EXPERIMENTATION NATIONALE

Dans le cadre d'une phase préalable à la généralisation d'un SIG Littoral au niveau national, la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEDDEM), l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) ont mandaté le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) de Normandie pour travailler sur ce point.

Celui-ci a choisi le Pays Marennes Oléron comme unique site pilote en France.

La thématique portera sur « Gestion de la défense des côtes face au risque de submersion marine et de l'érosion côtière ». Le SI 17 appuiera le PMO méthodologiquement.

Cette problématique répond à la nécessité des élus du littoral à assurer la protection des biens et des personnes face à ces risques naturels : submersion marine et érosion côtière.

Les récents articles parus dans la presse locale (Sud-Ouest du 28/03/09) rappelle à tous, la sensibilité de cette problématique, sur le département de la Charente-Maritime et tout particulièrement sur le Pays Marennes Oléron.

De plus, face aux réelles menaces de la hausse du niveau de la mer et du risque de submersion marine, la gestion de l'érosion côtière peut être envisagée différemment, comme le rappelle l'étude européenne EuroSION (Direction Générale pour l'Environnement de la Commission Européenne) et éviter dans la mesure du possible des dépenses classiquement retenues pour gérer ces phénomènes : enrochements, épis....

L'objectif de cette problématique est de démontrer qu'à partir de l'outil SIG et d'une base de connaissance partagée sur le littoral, il sera possible, pour les décideurs :

- d'avoir une meilleure connaissance : de la nature de ses côtes (dunes, falaises, marais..), de l'état de ses côtes (érosion/engraissement/stabilité), de ses évolutions, de la valeur des espaces à protéger (zones urbanisables/naturelles, équipements, infrastructures..)
- de mieux appréhender ces phénomènes d'érosion
- d'estimer les besoins d'action
- de connaître les impacts liés au fait de protéger ou non un secteur côtier
- d'optimiser ainsi les dépenses en termes de défense des côtes et pour une gestion durable de l'érosion côtière.

Ce projet sera conduit sur la deuxième partie de l'année 2009 (maquette financière ci-dessous) et prolongé en 2010 selon un plan de financement à affiner.

Détail des missions du Pays Marennes Oléron		Nombre de jours	Coût estimatif (en €)
APPUI TECHNIQUE	1 – la méthodologie de collecte de données complémentaire aux données existantes et intégration dans l'application.	7.0	2475
	Analyse des besoins du site-pilote PMO	1.0	450
	Analyse des besoins des acteurs impliqués	3.0	1 350
	Expertise des données existantes et disponibles dans le SIG Littoral et dans le SIG PMO	2.0	900
	Proposition d'un prototype de Modèle de Données	1.0	450
	2 – Création de projets modèles SIG et enrichissement du didacticiel SIG Littoral	1.5	675
	3 – Aide à la constitution de méthodologie des analyses spatiales pour une aide à la décision	2.0	900
ANIMATION ET COORDINATION	Réunions préparatoires avec le CETE	3.0	1350
	Réunions de communication auprès des élus	2.0	900
	Réunion de présentation et restitution	2.0	900
CONDUITE DE PROJET	Suivi de projet et évaluation	0.5	225
	Synthèse des points d'amélioration à envisager	0.5	225
TOTAL		18.5	8.325

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'APPROUVER le programme de travail présenté,
- DE VALIDER la maquette financière prévisionnelle pour 2009,
- D'AUTORISER le Président à finaliser et signer la convention tripartite liant le PMO, le SI17 et la DGALN sur ce projet.

Madame Humbert dit s'être rendue à l'assemblée générale de IODDE où Monsieur Colas y a présenté le projet du Parc Régional Marin. Madame Humbert dit que certains points se rejoignent avec le SIG.

Monsieur Rousseau dit que ce n'est pas tout à fait pareil : le parc marin est une zone qui va être protégée alors que le SIG permet de savoir où sont les limites de la terre et de la mer.

Monsieur Fonteneau dit que le parc marin s'applique à la production des zones définies par la bande côtière.

Le SIG est un outil qui vise à prendre en compte les effets du réchauffement climatique sur des zones terrestres, les zones marécageuses, les zones humides. Le projet posé sur le périmètre concerné, le conseil de gestion du parc marin émettra un avis conforme, et sans cet avis conforme il n'y aura pas de projet. Le rôle du Pays est de déterminer qui sera envoyé au sein de ce conseil. Le fonctionnement sera celui d'un conseil de développement.

Monsieur Mercier précise que le conseil de gestion du parc naturel marin concernera une zone qui va de l'estuaire de la Gironde à la Baie de l'aiguillon, et que près de 500 acteurs sont intéressés par la question.

Monsieur Vallet dit qu'il faut prendre en compte la demande d'information sur ce point, mais que la question porte sur le SIG littoral, l'idée étant d'approuver ce programme de travail. Il y a une volonté nationale du ministère de l'environnement de réaliser un SIG littoral national.

Monsieur Vallet dit qu'il s'est rendu aux journées nationales d'études de l'ANEL à Boulogne sur Mer du 14 au 16 octobre dernier avec le Président Patrick Moquay, Marianne Rulier et Laurent Schnell. Monsieur Vallet pense qu'il serait bon d'adhérer à cette association.

Monsieur Vallet dit qu'il faudra se servir des zones d'expérimentations pour effectuer un rendu de retour d'expérience : il y a quatre sites d'expérimentation qui ont été identifiés : la dune de Saint-Trojan, la défense de côte à Marennes Plage, l'estran de Saint-Denis et la zone de marais à st Just Luzac.

7. AXE 4 DU FONDS EUROPEEN POUR LA PECHE (FEP)

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DU PAYS MARENNES OLERON

- Vu le Plan stratégique national établi en application de l'article 15 du règlement (CE) n°1198/2006 DU Conseil du 27 juillet 2006 relatif au Fonds Européen pour la pêche ;
- Vu le Programme Opérationnel pour les interventions structurelles communautaires dans le secteur de la pêche en France pour la période 2007/2013, adopté par la Commission le 19 décembre 2007 (décision C (2007) 6791) ;
- Vu l'Appel à projet Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche « pour un développement durable des zones côtières tributaires de la pêche et de l'aquaculture ;
- Vu la délibération du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron en date du 16/10/2008 ;
- Vu les décisions de la CNP du 19 décembre 2008 et du 29 juin 2009 ;
- Vu la notification de la décision par courrier en date du 07/07/2009 ;
- Vu la réunion de travail du 24 septembre 2009 engageant la phase de travail sur la convention Axe 4 du FEP qui sera co-signée par le Pays Marennes Oléron, le MAAP et l'ASP.

Le 30 octobre 2008, le Pays Marennes Oléron déposait à la DRAM Poitou-Charentes son dossier de candidature à l'appel à projet national Axe 4 du FEP « pour un développement durable des zones côtières tributaires de la pêche et de l'aquaculture », élaboré en partenariat avec les acteurs des filières maritimes du territoire.

Après examen de la Commission Nationale de Programmation (CNP) du 19 décembre 2008, la candidature du Pays Marennes Oléron a été ajournée, considérant que certains aspects du dossier de candidature n'étaient pas suffisamment aboutis au regard des prescriptions de l'axe 4 du FEP.

Suite à cette décision d'ajournement, la candidature a été retravaillée puis déposée le 30 avril 2009 pour une deuxième phase de sélection, ce qui a permis d'affiner le projet initialement présenté et de renforcer le partenariat local.

Les éléments forts portés par le dossier initial ont également été réaffirmés : une large mobilisation et implication des acteurs et partenaires locaux, des attentes locales fortes motivées par un contexte de tension des filières ainsi qu'un potentiel d'innovation, une articulation du projet avec les différentes démarches engagées sur le territoire et les autres axes du FEP mobilisés respectivement par les filières, ...

Ainsi, la Commission Nationale de Programmation (CNP) du 29 juin 2009 sélectionnait le projet du Pays Marennes Oléron au titre de l'appel à projet national Axe 4 du FEP.

L'ambition du programme "Axe 4 du FEP Pays Marennes Oléron" est de renforcer l'identité maritime du territoire en agissant à la fois sur les produits et productions, les patrimoines et l'environnement, et les hommes, en particulier les actifs des filières, afin de conforter, défendre et promouvoir durablement une identité maritime locale spécifique, véhiculée et portée par les filières pêche et aquaculture du territoire.

Le groupe FEP souhaite ainsi soutenir fermement les filières pêche et aquaculture, notamment en créant des ponts entre les différentes pôles d'activités du territoire et en engageant des actions pilotes et innovantes pour les filières maritimes.

La mise en œuvre du programme "Axe 4 du FEP Pays Marennes Oléron" doit permettre aux filières maritimes de se positionner pour un développement durable de notre territoire,

- tout d'abord au travers d'un Comité de Programmation garant de la dynamique engagée et de la mise en œuvre de la stratégie locale, qui sera composé de membres représentatifs des filières et prêts à s'engager dans la durée,
- mais également par le co-financement de projets structurants pour les filières maritimes qui, en cohérence avec les diverses politiques publiques du territoire, devront contribuer à atteindre l'ambition fixée par la stratégie globale de développement du Pays Marennes Oléron.

Aujourd'hui, les acteurs mobilisés sont prêts à s'engager dans la stratégie portée par l'Axe 4 du FEP, et certains porteurs de projets potentiels se sont déjà fait connaître.

Le Syndicat Mixte s'apprête à signer (fin 2009) la convention tripartite qui formalisera le cadre de mise en œuvre du programme Axe 4 du FEP du Pays Marennes Oléron avec :

- le MAAP (Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche), en tant qu'autorité de gestion et représenté par la DPMA (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture),
- et l'ASP (Agence de Service et de Paiement), en tant qu'autorité de paiement, de certification et service instructeur.

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE DIRE que le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron est la structure porteuse du « Groupe FEP Axe 4 » du Pays Marennes Oléron,
- D'AUTORISER la mise en œuvre du plan de développement,
- D'AUTORISER le Président du Pays Marennes Oléron à négocier et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du programme,
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

L'ambition du programme "Axe 4 du FEP Pays Marennes Oléron" est de renforcer l'identité maritime du territoire en agissant à la fois sur les produits et productions, les patrimoines et l'environnement, et les hommes, en particulier les actifs des filières, afin de conforter, défendre et promouvoir durablement une identité maritime locale spécifique, véhiculée et portée par les filières pêche et aquaculture du territoire.

Le groupe FEP composé pour la circonstance, souhaite ainsi soutenir fermement les filières pêche et aquaculture, notamment en créant des ponts entre les différentes pôles d'activités du territoire et en engageant des actions pilotes et innovantes pour les filières maritimes.

Le groupe FEP qui sera par ailleurs garant de la dynamique engagée et de la mise en œuvre de la stratégie locale, sera composé notamment de membres représentatifs des filières et prêts à s'engager dans la durée,

Afin de représenter le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron au sein du « Comité de programmation FEP », il est nécessaire de désigner quatre (4) membres titulaires et quatre (4) membres suppléants, sachant que lors de sa réunion du 16/10/2008, 3 titulaires et 3 suppléants avaient déjà été désignés.

Il s'agissait de :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Mickaël VALLET	Monsieur Alain LATREUILLE
Monsieur Patrick MOQUAY	Monsieur Jean-Michel MASSE
Monsieur Jean Luc ROUSSEAU	Madame Annick NORMANDIN

Il convient donc de désigner un membre titulaire et un membre suppléant supplémentaires.

Monsieur Alain LATREUILLE, Vice Président du Pays et actuel membre suppléant a fait savoir au Président sa volonté de devenir titulaire.

Par ailleurs, Monsieur Pascal MASSICOT, Vice Président "Gestion du littoral" à la Communauté de communes de l'Île d'Oléron et membre suppléant du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron a fait acte de candidature en tant que membre suppléant.

Enfin, Monsieur Jean-Pierre DUPUY, membre titulaire du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron fait également acte de candidature en tant que membre suppléant.

Une nouvelle liste de membres serait ainsi composée :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Mickaël VALLET	Monsieur Pascal MASSICOT
Monsieur Patrick MOQUAY	Monsieur Jean-Michel MASSE
Monsieur Jean Luc ROUSSEAU	Madame Annick NORMANDIN
Monsieur Alain LATREUILLE	Monsieur Jean-Pierre DUPUY

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER la nouvelle liste des membres représentants du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron au sein du « Comité de programmation FEP »

Pas d'observation.

8. AXE 4 DU FONDS EUROPEEN POUR LA PECHE (FEP)

ORGANISATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Vu le Plan stratégique national établi en application de l'article 15 du règlement (CE) n°1198/2006 DU Conseil du 27 juillet 2006 relatif au Fonds Européen pour la pêche ;
- Vu le Programme Opérationnel pour les interventions structurelles communautaires dans le secteur de la pêche en France pour la période 2007/2013, adopté par la Commission le 19 décembre 2007 (décision C (2007) 6791) ;
- Vu l'Appel à projet Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche « pour un développement durable des zones côtières tributaires de la pêche et de l'aquaculture ;

- Vu la délibération du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron en date du 16/10/2008 ;
- Vu les décisions de la CNP du 19 décembre 2008 et du 29 juin 2009 ;
- Vu la notification de la décision par courrier en date du 7 juillet 2009 ;
- Vu la réunion de travail du 24 septembre 2009 engageant la phase de travail sur la convention Axe 4 du FEP qui sera co-signée par le Pays Marennes Oléron, le MAAP et l'ASP.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet Axe 4 du FEP 2007-2013, le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, structure porteuse du groupe FEP local, s'est engagé à assurer l'assistance technique du programme, et notamment l'animation et la gestion du programme, et exercer ses fonctions dans un cadre qui sera précisément déterminé par la convention tripartite dont la signature interviendra fin 2009.

Celle-ci précisera également le montant maximum de l'enveloppe FEP qui peut être affectée à cette mission d'assistance technique (c'est-à-dire les fonctions d'animation, de gestion et d'évaluation) qui est fixée à 10% de l'enveloppe FEP attribuée.

Afin d'assurer cette mission d'assistance technique et de gestion, il conviendrait donc d'affecter mademoiselle Amélie PERRAUDEAU, titulaire d'un Master 2 professionnel "développement durable, conflits d'usage et gestion intégrée des zones côtières" sur les fonctions d'animation, de gestion et d'évaluation du projet "Axe 4 du FEP" et ce, par nécessité de service.

Le Président précise que mademoiselle PERRAUDEAU, adjoint administratif 2ème classe titulaire, a été consultée au préalable, et a émis un avis favorable pour occuper ce poste.

Le Président précise également qu'il sera fait appel, pour des questions règlementaires, au "service remplacement" du Centre de Gestion afin de procéder au remplacement de mademoiselle PERRAUDEAU sur ses fonctions actuelles.

Mademoiselle Amélie PERRAUDEAU aura pour mission la mise en œuvre et le suivi du programme Axe 4 du FEP du Pays Marennes Oléron, notamment par :

- l'animation du programme, à savoir l'accompagnement du « groupe FEP local » et de son comité de programmation dans le déploiement de sa stratégie de développement telle que présentée dans le dossier de candidature et dans la future convention,
- la mise en place d'un plan de communication sur les possibilités d'aide au titre de l'Axe 4 du FEP,
- l'accompagnement des porteurs de projets et l'aide au montage de leur projet et demande de subvention,
- la préparation, l'animation et le suivi des comités de programmation,
- la gestion administrative et technique du programme,
- l'information de la DPMA et de l'ASP,
- le suivi financier de l'exécution du programme,
- la production de rapports annuels et finaux,

Maquette financière prévisionnelle

	Europe (FEP)	Etat (MAAP)	Region (CRDD)	P M O	SRC/CLP/Port	Total
2010	12 500,00 €	6 250,00 €	8 250,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	35 000,00 €
2011	12 500,00 €	6 250,00 €	8 250,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	35 000,00 €
2012	12 500,00 €	6 250,00 €	8 250,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	35 000,00 €
2013	12 500,00 €	6 250,00 €	8 250,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	35 000,00 €
Total	50 000,00 €	25 000,00 €	33 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	140 000,00 €

Par ailleurs, le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron prendra à sa charge les frais de fonctionnement liés à l'animation et à la gestion du programme.

Les actions de communications et de formations liées à la mise en œuvre du programme pourront être soutenues par l'Axe 4 du FEP au titre de « l'acquisition de compétences ».

Les actions de coopérations pourront intégrer les frais supplémentaires de fonctionnement dédiés.

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AFFECTER Mademoiselle Amélie PERRAUDEAU, par nécessité de service, à l'animation / gestion du programme Axe 4 du FEP du Pays Marennes Oléron, à temps complet à compter du 1er janvier 2010,
- DE VALIDER l'organisation de la mission d'assistance technique et la maquette financière prévisionnelle,
- D'AUTORISER le Président à déposer des demandes de subvention pour le poste d'animation gestion Axe 4 du FEP,
- D'AUTORISER le Président du Pays Marennes Oléron à négocier et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du programme,
- DE DIRE les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010.

Pas d'observation

9. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

NOUVELLE PROGRAMMATION 2009 " PROJETS STRUCTURANTS"

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec la Région, il a été décidé de réserver aux projets « Structurants » du Pays des crédits arrêtés d'un commun accord au moment de la signature du contrat à un total de 1.000.000 €.

Pour mémoire, ces projets structurants sont les suivants :

DESIGNATION	INITIAL	ENGAGE	SOLDE
1. Création d'une 3 ^{ème} salle de cinéma – spectacles à l'Eldorado (Saint Pierre d'Oléron)	250.000 €		250.000
2. Poursuite de la création d'itinéraires cyclables par les 2 communautés de communes de Marennes et d'Oléron	50.000 € (CCBM) 100.000 € (CCIO)	54.243 (CCBM) 60.000 (CCIO)	0 (CCBM) 35.757 (CCIO)
3. Création d'une nouvelle salle multi sport (Communauté de communes du Bassin de Marennes)	300.000 €		300.000
4. Participation au plan Qualité Plages Oléron (Communauté de communes de l'Île d'Oléron).	300.000 €		300.000

Le Comité Local d'Examen des Projets (CLEP) s'est réuni le vendredi 9 octobre 2009 au matin à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes afin d'examiner de nouvelles demandes concernant le projet structurant N° 1 : « Création d'une 3^{ème} salle de cinéma - spectacle à l'Eldorado à Saint Pierre d'Oléron ».

Création de la troisième salle de cinéma / spectacle à l'Eldorado

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint Pierre d'Oléron

Argumentaire : L'Eldorado, appartenant à la commune de Saint-pierre d'Oléron, est une salle de cinéma exploitée depuis 1982 par l'association LOCAL. Cette association en a fait un cinéma Art et Essai dynamique, dont la contribution à la promotion de la culture cinématographique en milieu rural est reconnue et largement appréciée (l'association est par ailleurs responsable de la programmation cinéma de la salle de l'Estran à Marennes).

Après avoir agrandi le cinéma en 1984, la commune a lancé un programme d'amélioration de cette salle, consistant en la rénovation des deux salles existantes et en la création d'une troisième salle, susceptible d'accueillir des spectacles et d'offrir l'accès aux handicapés.

Le présent dossier porte uniquement sur la dernière tranche de travaux, à savoir la création de la 3ème salle.

La communauté de commune de l'île d'Oléron s'est positionnée pour que l'équipement lui soit transféré après réalisation des travaux.

Objectifs :

- dynamiser encore plus les activités autour du cinéma et par la même continuer à participer activement à la vie culturelle de l'île d'Oléron et de l'ensemble du Pays Marennes Oléron.
- accueillir des spectacles de qualité dans des conditions correctes, ce qui, pour le moment, n'existe pas sur l'île d'Oléron.
- accueillir 300 personnes et disposer d'un espace scénique.
- dimension environnementale (pompes à chaleur...) et accessibilité handicap (boucles magnétiques, 9 places pour fauteuils roulants...).

Partenaires : Europe, Etat, Région, Département, CCIO

Calendrier : mars 2009 à mai 2010

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	1.967.212,12 € HT	
Autofinancement du MO	850.268,85 €	43,22 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>250.000 €</i>	<i>12,71 %</i>
Etat (CNC)	206.355,10 €	10,49 %
Conseil Général	147.868,17 €	7,52 %
CCIO	412.720 €	20,98 %
Europe (LEADER)	100.000 €	5,08 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 250.000 €.

Ce dossier négocié dans le cadre des projets structurants du Pays ne pose pas de problème quant à son éligibilité.

Conformément à l'avis du Comité Local d'Examen des Projets,

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER cette nouvelle programmation 2009 des projets « Structurants »,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes.

Monsieur Dupuy informe que le projet du cinéma l'Eldorado qui a connu beaucoup de péripéties, a eu dernièrement l'agréable surprise de se voir remettre un chèque de 125 000 euros de la part de Monsieur Pierre Bergé (fondation Pierre Berge) et une promesse de 20 000 euros pendant 5 ans pour le fonctionnement.

10. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

NOUVELLE PROGRAMMATION 2009 " PROJETS VIE QUOTIDIENNE "

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec la Région, il a été décidé de réserver aux projets « Vie quotidienne » du Pays des crédits arrêtés d'un commun accord au moment de la signature du contrat, à un total de 1.109.857 € (hors délégation de crédits « Manifestations », délégation de crédits « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre », et crédits d'animation des « Ateliers de la création »).

Pour mémoire, ci-joint le tableau de suivi de consommation des crédits arrêté au 18 juin 2009

Désignation	Initial	Engagé	En %	Solde
Santé/ adolescence / handicap	112.500 €	29.791 €	26 %	82.709 €
Environnement	112.500 €	54.411 €	48 %	58.089 €
Agriculture et littoral	112.500 €	37.643 €	33 %	74.857 €
Education – Parentalité	112.500 €	25.229 €	22 %	87.272 €
Logement social – Habitat	290.000 €	119.823 €	41 %	170.177 €
Vivre Ensemble (Hors Aides aux manifestations)	156.479 €	117.000 €	75 %	39.479 €
Economie Emploi (Hors Bourses et Ateliers de la création)	63.378 €	10.500 €	17 %	52.878 €
Equipements	150.000 €	95.868 €	64 %	54.132 €

NB. Des lignes de crédit spécifiques ont été réservées pour diverses opérations préalablement identifiées (consommation arrêtée au 18/06/2009)

Désignation	Initial	Engagé	En %	Solde
Vivre ensemble - Délégation de crédits "Aide aux manifestations"	315.000 €	91.760 €	29 %	223.240 €
Economie Emploi - Délégation de crédits "Bourses Régionales Désir d'Entreprendre"	584.622 €	152.936 €	26 %	431.686 €
Economie Emploi - Crédits "Animation des Ateliers de la création"	212.000 €	92.000 €	43 %	74.857 €

Le Comité Local d'Examen des Projets (CLEP) s'est réuni le vendredi 9 octobre 2009 à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes afin d'examiner de nouvelles demandes pour une programmation 2009 et apporter un avis sur chacune d'entre elle.

PRIORITE « SANTE – ADOLESCENCE – HANDICAP »

Acquisition de matériels complémentaires pour l'adaptation des postes de travail

Maîtrise d'ouvrage : Atelier des Gens de Mer – SCIC SARL EA

Argumentaire : La création de l'« Atelier des Gens de Mer » a pour objectif de permettre le meilleur retour possible à l'emploi des marins pêcheurs « débarqués » (maladie ou handicap) à travers des activités terrestres. Il s'agit de prendre en compte leurs savoir-faire, en produisant tous les types de biens et services d'intérêt public qui répondent aux besoins collectifs du territoire. Localisé sur le Port de La Cotinière (Ile d'Oléron), il concerne principalement la pêche professionnelle et les activités portuaires.

Actuellement 2 personnes sont salariées, il est prévu de recruter 4 autres salariés d'ici fin 2009.

Objectifs : Dans le cadre du lancement de l'atelier, le projet présenté ici a pour objet l'acquisition de matériels visant à améliorer les conditions de travail pour 6 personnes :

- travail posté (installation d'un chauffage mobile pour la période hivernale)
- diminution des ports de charges (chariot élévateur, 2 treuils électriques, 2 transpalettes, 2 diables démultipliés)
- complément de matériel dont la nécessité est apparue par la suite (Meuleuse d'Angle + Disque Inox, Compresseur 100l, Poste soudure Oxipack, Poste soudure électrique)

Partenaires : Région, Europe, CCIO

Calendrier : dernier trimestre 2009 (3 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	55.392,28 € HT	
Autofinancement du MO	10.078,46 €	20 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>14.941,22 €</i>	<i>26,97 %</i>
Europe FEADER (Leader)	24.372,60 €	44 %
Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron	5.000 €	9,03 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 14.941,22 €.

Le Comité note que la demande sollicitée au titre du programme Leader est en cours de vérification sur l'éligibilité.

PRIORITE « ENVIRONNEMENT »

Agenda 21 local de l'Ile d'Oléron

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron

Argumentaire : La Communauté de communes de l'Ile d'Oléron, dans l'exercice de ses compétences et suivant les recommandations de la Charte de développement durable du Pays Marennes Oléron a déjà intégré les principes du développement durable depuis quelques années dans ses projets (mobilité douce, gestion durable des déchets, accessibilité handicap, bâtiments publics exemplaires...).

En juillet 2008, les élus ont choisi d'aller plus loin en votant la mise en place d'un Agenda 21 local.

Objectifs :

- actualisation du diagnostic de territoire
- réalisation d'un diagnostic des projets menés par la collectivité
- concertation de la population et des acteurs locaux sur les enjeux et les priorités d'actions
- élaboration d'un Agenda 21
- mise en œuvre du plan d'action

Partenaires : Europe, Etat, Région

Calendrier : janvier 2009 (12 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (fonctionnement)	46.400 € TTC	
Autofinancement du MO	22.400 €	48,28 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>9.000 €</i>	<i>19,40 %</i>
Etat	12.000 €	25,86 %
Europe FEADER (LEADER)	3.000 €	6,47 %

Avis du CLEP du 10 juin 2009 : ajourné

Le Comité souhaite qu'une réflexion puisse être engagée à l'échelle du Pays, sur l'articulation de cette démarche entre les deux communautés de communes.

A titre d'exemple, le Comité propose :

- un démarrage de l'Agenda 21 de l'île d'Oléron, qui s'articulera dans un deuxième temps avec une démarche identique engagée sur le Bassin de Marennes,
- les deux Communautés de Communes présentent des problématiques différentes, ne justifiant pas un Agenda 21 sur le Bassin de Marennes à court terme, mais peuvent envisager des actions communes.

Réponses apportées : courrier argumenté en date du 31 juillet 2009.

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 9.000 €

Sous RESERVES :

- *du résultat de la procédure d'arbitrage de la Région,*
- *de l'engagement de la CCIO quant à la mise en place d'actions à une échelle Pays (pour qu'une partie, au moins 1/3, des actions de l'Agenda 21 soient menées à l'échelle du Pays).*

Le Comité relève que l'articulation entre l'Agenda 21 et l'échelle Pays est réelle, mais que la configuration du territoire explique que la démarche concerne l'île d'Oléron seulement.

Par ailleurs, il est indiqué qu'une des déclinaisons possible de l'Agenda 21 pourrait être un Plan Climat Energie Territorial qui serait alors mené à l'échelle du Pays.

Madame Baudin dit qu'il serait bien de réaliser un agenda 21 au niveau de la Communauté de communes du Bassin de Marennes.

Monsieur Massé dit qu'il y a beaucoup de collectivités, que ce soit des Communautés de Communes, des villes ou des régions, qui font du développement durable et font un agenda sans le savoir. L'agenda 21 permet de formaliser, et le but est d'obtenir une reconnaissance par l'état, une labellisation d'une certaine démarche. C'est un engagement que toutes ces actions menées par la communauté de communes soient vues sous l'angle du développement durable.

Pour exemple la communauté de communes de l'île d'Oléron depuis ses débuts fait du développement durable dans la gestion des déchets, le tri sélectif, les pistes cyclables. L'agenda 21 permet d'aller plus loin dans l'affirmation politique et dans l'affichage, dans la méthode d'affiner le diagnostic, de faire participer la population et arborer un document reconnu par l'état. C'est une labellisation qui est aussi un levier en matière de recherche de financement.

Monsieur Massé dit que l'agenda 21 ne démarre pas de rien, c'est la suite logique de la charte de développement durable du Pays, et qu'il s'affiche au diagnostic du SCoT.

Création d'un « Eco guide : Biodiversité et protection durable »
--

Maîtrise d'ouvrage : Club des Jeunes pour la Nature du Coureau d'Oléron.

Argumentaire : Le territoire du Pays Marennes Oléron est très riche en milieux naturels, mais également fragiles. Des éco gestes sont nécessaires pour consolider une protection durable de ces milieux naturels.

Objectifs :

Réaliser un « Eco guide » à destination du jeune public et mise en ligne d'un jeu interactif sur le site Internet de l'association. Ces outils serviront de support aux animations pédagogiques menées par l'association, et de conseils pour tout autre public.

- l'éco guide sensibilisera le jeune public à la biodiversité des milieux naturels sensibles et fragilisés par les risques naturels majeurs (érosion, sécheresse, tempête, changement climatique...) et aux éco gestes favorables pour corriger certains de nos comportements (mauvaises pratiques de la pêche à pied, aggravation de la pollution et dégradation diverses...). 3000 guides seront publiés.
- le jeu interactif reprendra les thèmes du guide, et sera mis en ligne sur le site Internet de l'association.

Partenaires : Région, Fondation Nicolas Hulot

Calendrier : 01/01/2010 (6 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (fonctionnement)	12.782 € TTC	
Autofinancement du MO	1.282 €	10,03 %
Recettes : vente de 500 guides	1.500 €	11.74 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>5.000 €</i>	<i>39.12 %</i>
Fondation Nicolas Hulot	5.000 €	39.12 %

Avis du CLEP du 10 juin 2009 : AJOURNE.

Le Comité relève l'intérêt de disposer d'outils pédagogiques concernant l'éducation à l'environnement et au développement durable et en particulier le jeu interactif.

Cependant, le Comité souhaite disposer d'éléments complémentaires concernant :

- l'articulation du projet avec l'Agenda 21 de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron ainsi qu'avec le projet de CPIE,
- les modalités de partage et de diffusion des outils existants (mutualisation avec d'autres acteurs),
- l'absence de financement local.

Réponses apportées : courrier argumenté en date du 28 août 2009.

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

DEFAVORABLE.

Le Comité relève qu'il n'y a pas de mise en réseau réelle à l'échelle du territoire avec les acteurs et autres associations d'éducation à l'environnement, à la fois dans la conception et la production du contenu de l'éco-guide, ainsi que dans la diffusion qui est prévue pour cet outil.

Par ailleurs, le projet qui ne présente pas de soutien financier public local, prévoit par contre la mise en vente du guide.

Entre Sable et Vase : protection et valorisation du patrimoine naturel à Fort Royer

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint Pierre d'Oléron

Argumentaire : Le site de Fort Royer est emprunt à une « sur-fréquentation » amenant la détérioration du milieu.

En lien avec les différentes zones de protection, le projet contribue à la protection/valorisation du site et la sensibilisation du public : protection du milieu naturel et maintien de l'activité ostréicole.

Le projet consiste en la réalisation d'aménagements sur le site ostréicole de Fort Royer :
- amélioration de l'accueil du site (mobiliers urbains, aménagements des entrées et du stationnement et des cheminements piétons, panneaux d'accueil et signalétique)

- protection de la dune, canalisation du public dans des sentiers et valorisation de la dune à travers des outils pédagogiques (sentier d'interprétation avec panneaux découverte)

- mise en place d'une table d'orientation visualisant tous les sites remarquables (naturels et historiques) du Pertuis charentais.

Le mobilier choisi, les aménagements proposés et les coûts annoncés sont extraits de la « Charte d'Équipement du Plan Qualité Littoral de l'Île d'Oléron ».

Objectifs :

- protéger la richesse faunistique et floristique du site
- valoriser le patrimoine naturel
- sensibilisation du public

Partenaires : Région, Europe, Département, Réserve Naturelle Moeze-Oléron, CCIO, Association Fort Royer

Calendrier : 01/03/2010 (1 mois)

Budget prévisionnel :

COÛT TOTAL (investissement)	50.652 € HT	
Autofinancement du MO	10.130,40 €	20 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>10.000 €</i>	<i>19,74 %</i>
Europe FEADER (Leader)	12.286,88 €	24,26 %
Conseil Général	8.104,32 €	16 %
Réserve Naturelle de Moeze Oléron	8.104,32 €	16 %
Communauté de Communes de l'Île d'Oléron	2.026,08 €	4 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 10.000 €.

Le Comité précise que le fléchage de cette opération reste à définir, en effet, après sollicitation et accord de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, cette opération pourrait être fléchée sur le projet structurant « Oléron Qualité Littoral ».

PRIORITE « AGRICULTURE – CULTURES MARINES – PECHE »

Réhabilitation et revitalisation du Port de Saint Trojan les Bains : réhabilitation de dix cabanes.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint Trojan les Bains

Argumentaire : L'activité du port de Saint Trojan, à vocation principalement ostréicole, diminue. Les cabanes sont donc abandonnées et il devient urgent de pouvoir les réhabiliter.

La commune de St Trojan a ainsi réalisé un travail d'inventaire précis de l'ensemble des cabanes du port et souhaite aujourd'hui revitaliser le port de Saint Trojan, avec la réhabilitation de dix cabanes dans un premier temps.

Objectifs :

- conserver les cabanes qui constituent le patrimoine de la commune et les mettre en valeur.
- développer l'accueil d'artistes peintres en lien avec le projet de création d'un "village d'inspiration des peintres", d'expositions de photographie (projet d'organisation annuelle d'un festival photos).
- permettre l'accueil d'association.

Partenaires : Europe, Etat, Conseil Général, Conseil Régional.

Calendrier : octobre 2009 (9 mois).

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	260.000 € HT	
Autofinancement du MO	66.200,00	25,46 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>26.000,00</i>	<i>10,00 %</i>
Europe FEADER (Leader)	30.000,00	11,54 %
Etat (DGE)	52.000,00	20,00 %
Conseil General	85.800,00	33,00 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur de 20.000 €.

Le Comité souhaite disposer d'éléments complémentaires sur l'accessibilité aux handicaps du site ainsi que sur la dimension sanitaire du site (présence de sanitaires, modalités concernant l'assainissement collectif...).

Le Comité précise qu'il ne devra pas y avoir d'autres destinations des cabanes que celles prévues par le projet.

Intégration d'un volet agricole au PLU de Saint Pierre d'Oléron –
Expérimentation GAIA

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint Pierre d'Oléron

Argumentaire : Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet "GAIA" qui a été menée sur le Pays Marennes Oléron en 2008, ayant pour objectif principal d'encourager une dynamique collective pour la création et la reprise d'exploitations agricoles.

En effet, le plan d'action "GAIA" a identifié une action prioritaire sur le thème « foncier – urbanisme ». Ainsi la réalisation d'un volet agricole dans le Plan Local d'Urbanisme de Saint Pierre d'Oléron se positionne comme une expérimentation.

Le diagnostic agricole sera réalisé par la Chambre d'Agriculture conjointement avec les Organismes Professionnels Agricoles

Objectifs : Construction d'un projet local de développement agricole et traduction dans toutes les pièces du plan local d'urbanisme, afin de préserver les espaces et les activités agricoles au niveau local.

Partenaires : Pays Marennes Oléron, Chambre d'Agriculture, Région

Calendrier : juillet 2009 (24 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	6.750 € HT	
Autofinancement du MO	3.375 €	50 %
CRDD sollicité	3.375 €	50 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

RESERVE.

Le Comité note que ce projet doit faire l'objet d'un arbitrage à la Région, car celle-ci ne finance pas les documents d'urbanisme.

Cependant, le projet proposé n'est pas un document d'urbanisme, mais une étude indépendante devant permettre d'alimenter la réflexion autour du foncier agricole dans le PLU de la commune. Il s'agit donc de présenter cela explicitement.

Par ailleurs, le CLEP souhaite des garanties sur la transférabilité de la démarche expérimentée, notamment :

- que le porteur de projet apporte des éléments justifiant la mise en place d'une méthode transférable aux autres communes, se positionnant dans une logique de poursuite et de mise en œuvre du plan d'actions GAIA, à l'échelle du territoire*
- que le Pays Marennes Oléron s'implique dans la transférabilité de cette méthode auprès des autres communes du territoire, au travers d'un appui technique de son service aménagement urbanisme.*

Animation Axe 4 du FEP 2010

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron.

Argumentaire : Le 29 juin dernier, la Commission Nationale de Programmation sélectionnait le dossier du Pays Marennes Oléron déposé dans le cadre de l'appel à projet Axe 4 du FEP « pour un développement durable des zones côtières tributaires de la pêche et de l'aquaculture », récompensant ainsi la forte mobilisation des acteurs et partenaires locaux, en particulier la Section Régionale Conchylicole, le Comité Local des Pêches et le Port de la Cotinière.

Dans ce cadre, il s'agit de cofinancer le poste d'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre du programme Axe 4 du FEP pour la période 2010-2013 :

- l'animation du programme, à savoir l'accompagnement du « groupe FEP local » et de son comité de programmation dans le déploiement de sa stratégie de développement telle que présentée dans le dossier de candidature et dans la future convention,
- la mise en place d'un plan de communication sur les possibilités d'aide au titre de l'Axe 4 du FEP,
- l'accompagnement des porteurs de projets et l'aide au montage de leur projet et demande de subvention,
- la préparation, l'animation et le suivi des comités de programmation,
- la gestion administrative et technique du programme,
- l'information de la DPMA et de l'ASP,
- le suivi financier de l'exécution du programme,
- la production de rapports annuels et finaux...

Objectifs :

Avec pour ambition de contribuer au renforcement de l'identité maritime du territoire, le Comité de programmation FEP, composé de membres représentatifs des filières et du territoire sera chargé de l'attribution de 500.000€ de fonds européens et de 250.000€ de fonds Etat.

Ce programme permettra le cofinancement de projets structurants et innovants pour les filières maritimes qui, en cohérence avec les diverses politiques publiques du territoire devront permettre d'agir à la fois sur les produits et productions, les patrimoines et l'environnement, et les hommes en particulier les actifs des filières.

Partenaires : Europe, Etat, SRC, Port de la Cotinière, Conseil Régional

Calendrier : janvier 2010 (12 mois) renouvelable chaque année

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL - Année 2010 (fonctionnement)	35.000 € TTC	
Autofinancement du MO	4.000 €	11,43 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>8.250 €</i>	<i>23,57 %</i>
Europe (FEP)	12.500 €	35,71 %
Etat (FEP)	6.250	17,86 %
SRC – Port de la Cotinière	4.000 €	11,43 %

Par ailleurs, le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron prendra à sa charge les frais de fonctionnement liés à l'animation et à la gestion du programme.

Les actions de communications et de formations liées à la mise en œuvre du programme pourront être soutenues par l'Axe 4 du FEP au titre de « l'acquisition de compétences ».

Les actions de coopérations pourront intégrer les frais supplémentaires de fonctionnement dédiés.

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 8.250 €.

Le Comité note que cette demande sera renouvelée chaque année sur la période du programme à savoir 2010-2013 et précise que cette aide est attribuée à titre dérogatoire, compte tenu du caractère expérimental du projet et unique pour la Région Poitou-Charentes (la Région ne co-finance habituellement pas les postes d'ingénierie liés à des programmes européens).

PRIORITE « LOGEMENT SOCIAL »

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : MOUNIER N.

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier Mounier N.

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes du Bassin de Marennes

Objectifs : Création d'un logement locatif conventionné de type 3 de 85m² dans un logement vacant situé: 15 rue A. Briand, 17560 Bourcefranc le Chapus.

Partenaires : ANAH, CCBM, Région

Calendrier : juin 2009 (6 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	45.630 € TTC	
Autofinancement du MO	13.927,65 €	30,52 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>2.130,95 €</i>	<i>4,67 %</i>
Communauté de communes du Bassin de Marennes	12.654,75 €	27,73 %
ANAH	16.916,65 €	37,07 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 2.130,95 €.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : BOURREAU T.

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier Bourreau T.

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes du Bassin de Marennes.

Objectifs : Création de 4 logements locatifs privés à loyers conventionnés : 2 T3 et 2 T1 avec mezzanine dans un immeuble vacant situé : 58 rue de la République, 17320 Marennes.

Partenaires : ANAH, CCBM, Région

Calendrier : avril 2009 (10 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	175.536,92 € TTC	
Autofinancement du MO	77.592,52 €	44,20 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>6.303,4 €</i>	<i>3,59 %</i>
Communauté de communes du Bassin de Marennes	39.517 €	22,51 %
ANAH	52.124 €	29,69 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 6.303,40 €.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : Portier S et Charles G

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier Portier S et Charles G

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes du Bassin de Marennes

Objectifs : Création d'un logement locatif conventionne de type 3 dans un logement vacant situé au : 6 rue du commandant l'Herminier, 17560 Bourcefranc le Chapus.

Partenaires : ANAH, CCBM

Calendrier : mai 2009 (4 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	34.649,36 € TTC	
Autofinancement du MO	9.301,62 €	26,84 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>1.642,12 €</i>	<i>4,74 %</i>
Communauté de communes du Bassin de Marennes	10.210,62 €	29,47 %
ANAH	13.495 €	38,95 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 1.642,12 €.

Sous réserve de la validation de l'instruction par la Région.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : LE MEUR C.

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier Le Meur C.

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron

Objectifs : Création d'un logement locatif privé à loyer conventionné de type 4 de 90 m2 dans une maisonnette située au : 80 rue de la République à St Trojan les Bains

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : juin 2009 (3 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	34.733,03 € TTC	
Autofinancement du MO	10.693,22€	30,79 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>1.574,27 €</i>	<i>4,53 %</i>
Communauté de communes de l'Île d'Oléron	3.148,54 €	9,06 %
ANAH	19.317 €	55,62 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 1.574,27 €.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : SCI Diyan

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier SCI Diyan

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'île d'Oléron

Objectifs : Création de 3 logements locatif privé à loyers conventionnés de type 1 et de 2 T3 dans une maisonnette située au : 637 rue Nationale, Cheray, 17 190 Saint Georges d'Oléron

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : septembre 2012 (3 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	203.263,48 € TTC	
Autofinancement du MO	119.457,86 €	58,77 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>5.557,54 €</i>	<i>2,73 %</i>
Communauté de communes de l'île d'Oléron	11.115,08 €	5,47 %
ANAH	67.133 €	33,03 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 5.557,54 €.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : SCI Vialoti

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier SCI Vialoti

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'île d'Oléron

Objectifs : Création d'un logement locatif privé à loyer conventionné de type 3 de 104 m2 dans une maisonnette située au : 5 rue Pierre Loti, 17310 Saint Pierre d'Oléron

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : novembre 2011 (3 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	65.228,54 € TTC	
Autofinancement du MO	19.202,19 €	29,44 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>2.930,45 €</i>	<i>4,49 %</i>
Communauté de communes de l'île d'Oléron	5.860,90 €	8,99 %
ANAH	37.235 €	57,08 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 2.930,45 €.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : Bourguignon B

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier Bourguignon B

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'île d'Oléron

Objectifs : Création de deux logements locatifs privés à loyer conventionnés de type 4 de 84 m² et 94 m² dans un immeuble situé au : 34 et 37 rue Gambetta ; 17 480 Le Château d'Oléron

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : novembre 2011 (3 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	133.101,09 € TTC	
Autofinancement du MO	37.799,94 €	28,40 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>6.308,11 €</i>	<i>4,74 %</i>
Communauté de communes de l'Ile d'Oléron	12.616,22 €	9,48 %
ANAH	76 376,82 €	57,38 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 6.308,11 €.

Sous réserve de la validation de l'instruction par la Région.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : Lecointre JB

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier Lecointre JB

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron

Objectifs : Création de deux logements locatifs privés à loyer conventionnés de type 2 de 46 m² et 49 m² dans un immeuble situé au : 8 rue Clotaire Perdriau ; 17 310 Saint Pierre d'Oléron

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : novembre 2011 (3 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	67.348,66 € TTC	
Autofinancement du MO	18.648,38 €	27,69 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>3.191,87 €</i>	<i>4,74 %</i>
Communauté de communes de l'Ile d'Oléron	6.383,76 €	9,48 %
ANAH	39.124,65 €	58,09 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 3.191,87 €.

Sous réserve de la validation de l'instruction par la Région.

Création de 10 logements locatifs sociaux à Saint Georges d'Oléron

Maîtrise d'ouvrage : SEMIS

Argumentaire : Construction de 10 logements locatifs sociaux sur la Commune de Saint Georges d'Oléron.

Objectifs : Répondre au besoin de production de logements locatifs du territoire.

Partenaires : Etat, Conseil Général, Conseil Régional

Calendrier : juillet 2009 (choix du prestataire)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	969.535 € TTC	
Autofinancement du MO	96.296 €	9,93 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>30.000 €</i>	<i>3,09 %</i>
Etat	35.120,00	3,62 %
Conseil General	56.119,00	5,79 %
Prêt de relance et 1% logement	25.000,00	2,58 %
Prêts PLUS et PLAI	727.000,00	74,98 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur de 20.000 €

Sous réserve de la production par le Pays Marennes Oléron de règles d'attributions pour les opérations relevant du « logement social ».

En effet, le Comité relève que le rythme de consommation est élevé. C'est pourquoi il pourrait être opportun de plafonner les opérations des bailleurs sociaux à 20.000 €. Néanmoins, des règles d'attributions doivent être définies et validées par le Comité Syndical et être soumises à la Région.

PRIORITE « EDUCATION

Ludo-café à Dolus d'Oléron

Maîtrise d'ouvrage : Association Lud'Oléron

Argumentaire : Lud'Oléron fonctionne en ludothèque (prêt de jeu et jeu sur place) à Oléron depuis 10 ans. L'orientation vers une structure de type "café-jeu" tout en conservant le service ludothèque répond aux attentes des différents publics rencontrés au cours de l'année. Actuellement, l'association ne dispose pas d'un local adapté pour développer son activité. La commune de Dolus souhaite rénover le bâtiment, actuellement et partiellement occupé par la ludothèque, et le mettre à disposition de celle-ci.

Objectifs : Le projet consiste à l'équipement du lieu en jeux, mobiliers et matériels pour l'installation du Ludocafé :

- offrir un lieu de rencontre et d'échange autour du jeu favorisant communication, socialisation, intégration et apprentissages
- permettre à tous d'accéder à des jeux et jouets de qualité
- développer tous types de jeux avec des créneaux spécifiques, pour des publics mixtes (intergénérationnel) et cibles (petite enfance, secteur adultes...)
- développer qualitativement les partenariats associatifs et locaux
- organiser des soirées jeu avec repas, des temps de formation...
- soutenir la parentalité en proposant le jeu aux familles
- provoquer la rencontre de publics différents

Partenaires : Europe, Etat, Conseil General, CCIO, Conseil Régional, CMAF, MSA

Calendrier : dernier trimestre 2010 (ouverture janvier 2011)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	35 237,53 TTC	
Autofinancement du MO	7.037,53 €	19,97 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>5.500 €</i>	<i>15,61 %</i>
Europe (Leader)	13.000 €	36,89 %
Etat	1.700 €	4,82 %
CAF	1.700 €	4,82 %
Conseil General	1.600 €	4,54 %
CMAF	1.700 €	4,82 %
MSA	1.000 €	2,85 %
CCIO	2.000 €	5,68 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 5.500 €.

VOLET « EQUIPEMENT »

Etude de programmation pour l'aménagement d'un centre socioculturel

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Marennes

Argumentaire : La commune souhaite procéder à la réalisation d'une étude de programmation en vue de l'aménagement d'un centre socio culturel dans un quartier situé en plein cœur de ville et dénommé l'Ilot Fradin afin, dans la mesure du possible, de regrouper certaines activités socioculturelles et offrir ainsi des espaces adaptés aux activités.

L'étude s'inscrit dans une démarche environnementale et HQE, devant aboutir à une conception écologique du futur équipement au service du développement durable.

La dimension accessibilité au handicap sera également abordée dans le cadre de l'étude.

Objectifs :

L'objectif de l'étude est de proposer un équipement à rayonnement intercommunal, fréquenté par tous les habitants du canton.

A travers cette étude, il s'agit :

- de mettre en adéquation les missions et le fonctionnement du futur centre avec son environnement social et urbain.
- de favoriser la mixité sociale.
- de développer la mise en synergie d'activités physiques à forte valeur culturelle et issues de l'hybridation des pratiques (lien entre activités théâtre, danse, vidéo, arts plastiques, musique,...) ; activités pouvant générer des expériences et des créations plurielles.

Cette étude a pour but de contrôler la faisabilité de l'opération, d'étudier la capacité du site à s'adapter aux activités projetées, de proposer différents partis fonctionnels et techniques.

Partenaires : Europe, Région

Calendrier : juillet 2009 (6 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	40.000 € TTC	
Autofinancement du MO	9.450 €	45 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>5.250 €</i>	<i>25 %</i>
Europe (LEADER)	6.300 €	30 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 5.250 €.

Réhabilitation de la salle de danse

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Marennes

Argumentaire : La commune dispose d'un ensemble de bâtiments dans un quartier situé en plein cœur de ville, dénommé Ilot Fradin, entre la médiathèque et la maison des associations, dont l'un d'eux abrite la salle de danse. Cette dernière, utilisée actuellement par diverses associations regroupant non seulement des marennais mais aussi des habitants des communes voisines, fonctionne depuis près de 30 ans sans que des travaux aient été réalisés.

Aussi, cet équipement, compte tenu de son ancienneté, n'est plus adapté aux besoins des associations qui pourtant l'utilisent toute l'année. Le projet doit permettre non seulement de maintenir les activités existantes (danse, arts martiaux, gymnastiques) mais aussi de développer ces activités.

Objectifs :

L'objectif du projet est de procéder à des travaux de réhabilitation :

- réfection de la totalité des menuiseries en veillant à assurer une parfaite isolation
- accueil pour personnes handicapées assuré
- réfection de l'électricité
- bénéficiaires : associations utilisatrices de la salle de danse.

Partenaires : Europe, Etat, Région

Calendrier : aout 2009 (1 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	23.162 € HT	
Autofinancement du MO	4.632,40 €	20 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>5.790,50 €</i>	<i>25 %</i>
DGE	8.801,56 €	38 %
Europe (LEADER)	3.937,54 €	17 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 5.790.50 €.

Le Comité souhaite des garanties sur le caractère intercommunal de l'équipement. Pour cela, il est demandé au porteur de projet de produire une liste sur la domiciliation des associations utilisatrice du lieu.

Réalisation d'un deuxième terrain de tennis couvert

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint Pierre d'Oléron

Argumentaire : L'Office Municipal des Sports a sollicité la commune pour la réalisation d'un deuxième terrain de tennis couvert. Ce projet a été classé priorité n°1 par l'association. Actuellement, avec quatre courts extérieur et un seul court couvert, l'association qui regroupe 183 adhérents et organise plusieurs tournois tout au long de l'année constate une sur fréquentation de ses installations et particulièrement de celle couverte

Objectifs :

- mise en place et développement de la pratique du Tennis dans le cadre scolaire.
- répondre à un besoin concernant la pratique du tennis en fauteuil.
- développer les activités de l'école de Tennis et du Tennis loisir.
- Procédé proposé HQE

Partenaires : Etat, Région, Département, Fédération Française de Tennis,

Calendrier : juillet 2010 (4 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	197.338 € HT	
Autofinancement du MO	74.471 €	37,74 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>20.000 €</i>	<i>10,13 %</i>
DGE	25.000 €	12,67 %
CNDS	10.000 €	5,07 %
Conseil General	47.867 €	24,26 %
Fédération Française de Tennis	15.000 €	7,60 %
Ministère Jeunesse et Sports	5.000 €	2,53 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

AJOURNE.

Le Comité relève que le dossier manque d'éléments car la demande est formulée sur un avis d'opportunité, afin d'identifier les différents financeurs. C'est pourquoi le projet pourra être amené à évoluer et à être affiné, notamment sur la dimension environnementale de l'équipement (photovoltaïque).

Des éléments devront être apportés en particulier sur l'intégration de l'équipement dans son environnement, la validation des subventions des fédérations, la dimension intercommunale.

Equipement jeunesse : CLSH et Local Jeunes

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint Denis d'Oléron

Argumentaire : La commune de St Denis d'Oléron a le projet de construire sur une parcelle qui lui appartient un bâtiment consacré aux jeunes, composé d'un CLSH et d'un local-jeunes.

St Denis dispose déjà d'un local jeune de très petite dimension, inadapté à l'animation des jeunes et d'un CLSH situé dans des classes inoccupées de l'école qui ne sont pas aux normes. Ces 2 structures sont gérées par l'association du Foyer Rural.

Objectifs :

- Offrir aux jeunes Dyonisiens des possibilités d'animation égales à celle proposées ailleurs.
- Articulation avec le PEL intercommunal.
- Très haute performance énergétique, Géothermie, HQE...

Partenaires : Région, Europe, Département, CAF, ADEME

Calendrier : 2010-2011

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	692.526 € HT	
Autofinancement du MO	368.516 €	53,21 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>25.000 €</i>	<i>3,61 %</i>
Europe (Leader)	25.000 €	3,61 %
CAF	173.130 €	25 %
Conseil Général	95.880 €	13,84 %
ADEME	5.000 €	0,72 %

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

AJOURNE.

Le Comité souhaite attendre les conclusions du plan d'action du PEL intercommunal en cours de définition sur l'Ile d'Oléron.

Par ailleurs, la Région dispose d'aides en direct qui pourraient répondre favorablement à ce projet :

- *le FRIL (Fond Régional d'Intervention Local) : dispositif d'aide à l'investissement pour les collectivités de moins de 10.000 habitants*
- *le FREE (Fond Régional d'Excellence Environnemental) au regard des efforts envisagés sur les énergies renouvelables.*

Attention cependant :

- *les aides régionales ne sont pas cumulables : il s'agit de choisir la plus avantageuse.*
- *le FREE est composé de fonds ADEME, Région et FEDER (fond européen). Sachant qu'il est impossible de cumuler deux fonds européens sur un même projet, le financement Leader (fonds FEADER) ne pourrait alors pas intervenir sur montage présentant du FREE.*

Monsieur Dupuy dit que c'est une commune qui a fait le choix de construire un établissement à vocation purement social, jeunesse et foyer rural sur un terrain constructible et pourrait se valoriser dans une autre dimension.

Monsieur Mercier dit que ce dossier est ajourné mais s'il est mis en évidence qu'il fait partie d'un schéma futur en matière de politique jeunesse et qu'il soit clairement rattaché, il serait soutenu par le contrat. Les 25 000 euros restent inscrits pour cette action (25 000 euros restent gelés jusqu'à ce qu'une décision soit prise).

Monsieur Massé dit que ce dossier s'inscrit actuellement dans le PEL cantonal.

VOLET « EMPLOI - ECONOMIE »

Ateliers de la création : animation 2009

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron

Argumentaire : Depuis janvier 2007, l'animation des ateliers de la création du pays Marennes-Oléron est assurée par le pays lui-même.

Objectifs : Il s'agit d'accompagner / informer/ conseiller/ orienter les porteurs de projets et chefs d'entreprises tout au long de leurs démarches de création/ reprise/ développement de leur entreprise, et de préparer et animer les réunions du Jury des Ateliers de la Création.

Cette mission d'accompagnement est effectuée par un animateur (à temps plein, en CDD de 3 ans renouvelable) et complété par un travail administratif de secrétariat (10% du temps de la secrétaire Pays en CDI car titulaire de la FPT sur son poste).

Le travail est réalisé en lien étroit avec les divers partenaires des Chambres Consulaires, Espace Gestion 17, ADIE, ANPE

Partenaires : Conseil Régional

Calendrier : 1 janvier 2009 (12 mois) renouvelable chaque année

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (fonctionnement)	47.400 € TTC	
Autofinancement du MO	17.400 €	36,71 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>30.000 €</i>	<i>63,29 %</i>

Avis du CLEP du 9 octobre 2009

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 30.000 €.

Pour information : modification de plans de financement

Les membres du CLEP ont également reçu une information concernant la modification des plans de financement de trois projets examinés favorablement au CLEP du 10 juin 2009 puis validés par le Comité Syndical du 18 juin 2009.

	Projet	Bénéficiaire	Coût total de l'opération	Part Région sollicitée
<i>Priorité « Environnement »</i>				
1.	Création du CPIE Marennes Oléron	Association IODDE	62.124,68 € TTC	18.827,75 €
<i>Volet « Equipement »</i>				
2.	Etude de programmation Maison des Initiatives et des Services	Pays Marennes Oléron	30.000 € TTC	7.500 €
3.	Aménagement du CLSH du canton sud Oléron	Foyer départemental Lannelongue	111.100 € TTC	30.000 €

Conformément à l'avis du Comité Local d'Examen des Projets,

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'ENGAGER la réflexion sur la définition de règles d'attributions pour les opérations relevant du « logement social ».
- DE VALIDER cette nouvelle programmation 2009 des projets « Vie quotidienne »,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, à solliciter les subventions auprès des collectivités territoriales, et notamment la Région et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des opérations dont il a la maîtrise d'ouvrage,
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget général 2009.

Pas d'observation.

11. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

NOUVELLE PROGRAMMATION 2009 " BOURSES REGIONALES DESIR D'ENTREPRENDRE "

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable que le Pays Marennes Oléron a signé avec la Région Poitou-Charentes, le Conseil Régional a délégué au Pays Marennes Oléron les crédits nécessaires au paiement de 80% des subventions concernant les « Bourses Régionales Désir d'Entreprendre ».

Lors de sa réunion du 16 juillet 2009, le Jury des Ateliers de la création du Pays Marennes Oléron a décidé d'accorder une « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre » aux personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	CdC	Activité	Lieu	Décision	Répartition
MOUNIER	Eric	35	CCIO	Reprise d'un garage automobile	Saint Georges d'Oléron	10.000 €	1 ^{er} vers ^t : 70% 2 ^{ème} vers ^t : 30 %
DELAVIE	Laurent	33	CCIO	Création d'une entreprise de maçonnerie	Saint Pierre d'Oléron	5.000 €	1 ^{er} vers ^t : 70% 2 ^{ème} vers ^t : 30 %
TOTAL PROGRAMME		15.000 €					

Le Jury a également décidé de procéder au versement de la deuxième partie de la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre pour la personne suivante :

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision
FERREC	Thomas	29	04/06/2008	Création d'une école de char à voile	Le Château d'Oléron	Acceptation (2 500 €)

Le Jury a refusé le versement de la deuxième partie de la « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre » (en raison d'une viabilité économique de l'entreprise compromise suite au non respect des préconisations émises lors du premier passage en jury) pour la personne suivante :

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision
SAINSON	Vanessa	30	10/07/2008	Création d'un institut de beauté	Marennnes	Refusé (2 000 €)

Lors de sa réunion du 09 octobre 2009, le Jury des Ateliers de la création du Pays Marennnes Oléron a décidé d'accorder une « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre » aux personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	CdC	Activité	Lieu	Décision	Répartition
PARENDEL	Xavier	38	CCBM	Création d'une entreprise de conception d'équipements de confort pour les personnes à mobilité réduite	Marennnes	10.000 €	1 ^{er} vers ^t : 70% 2 ^e vers ^t : 30 %
COTEDESOUX	Pierre	40	CCIO	Création d'une entreprise de menuiserie	Saint Trojan Les Bains	3.000 €	1 ^{er} vers ^t : 70% 2 ^e vers ^t : 30 %
MASSE	Mélanie	37	CCIO	Reprise d'une entreprise de multiservices	Saint Pierre d'Oléron	12.000 €	1 ^{er} vers ^t : 70% 2 ^e vers ^t : 30 %
MARGARIDO	Antonio	46	CCBM	Reprise d'un garage mécanique	Bourcefranc- le- Chapus	7.500 €	1 ^{er} vers ^t : 70% 2 ^e vers ^t : 30 %
TOTAL PROGRAMME		32.500 €					

Le Jury a également décidé de procéder au versement de la deuxième partie de la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre pour les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision
COCHON	Nicole	50	11/12/2008	Création d'une entreprise de réparation et maintenance de matériel conchylicole	Marennnes	Acceptation (1 200 €)
CLEMENCEAU	Murielle	47	05/02/2009	Création d'une entreprise de coiffure à domicile	Marennnes	Acceptation (900 €)

Conformément à l'avis du Jury « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre » ,

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennnes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget général 2009.

Pas d'observation.

12. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

NOUVELLE PROGRAMMATION 2009 DES AIDES AUX MANIFESTATIONS

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec le Conseil Régional, la Région délègue au Pays dans le cadre du Volet « Projets de Vie Quotidienne – Axe Vivre ensemble » les crédits nécessaires au paiement des subventions concernant les manifestations.

Plusieurs demandes ont été examinées par la commission « Animation à l'année, culture, sport, manifestations », qui s'est réunie le mardi 07 juillet 2009 à la Mairie de St Sornin et le mardi 22 septembre 2009 à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

- Au titre de l'année 2009, la nouvelle programmation s'établit comme suit :

Concernant l'article 6574 :

ASSOCIATIONS	ACTION	MONTANTS	AVIS COMMISSION
Office Municipal des Sports de Saint-Pierre d'Oléron	Foulées de l'Oumière	800 €	Favorable
Semaine du jeu 2009	Association Ludoléron	1200 €	Favorable
Quintet Olivier Franc	Association Hot-Club Marennes Oléron	1200 €	Le concert du « Quintet Olivier Franc » est proposé en remplacement de « Swing 4 », concert annulé et pour lequel le Pays avait initialement accordé une aide de 1000 € (Conseil du 18 juin 2009). C'est donc une aide de 1200 € qui est proposée. Cette aide se substitue aux 1000 € initialement attribués pour « Swing 4 ».
TOTAL			3.200,00 €

Concernant l'article 65735 :

STRUCTURES INTERCOMMUNALES	ACTION	MONTANTS	AVIS COMMISSION
Communauté de Communes de l'Île d'Oléron	Exposition temporaire 2009 Musée de l'Île d'Oléron "A la Côte, Naufrages et sauvetages d'Antioche à Maumusson"	4000 €	Favorable. La délégation de crédit peut être employée sur les expositions temporaires dès lors qu'elles font l'objet d'un montage de projet spécifique avec un budget distinct du fonctionnement annuel, a fortiori si le projet s'inscrit dans la stratégie de développement culturel du territoire (objectif d'animation toute l'année). Néanmoins, les dépenses qui relèvent de l'équipement pour le fonctionnement habituel de la structure doivent être écartées de la base de calcul de la subvention. Ici, le montant de subvention sollicité correspond à 26% de la base de dépenses subventionnable. Le projet peut donc être aidé à hauteur de 4000 €.
Communauté de Communes de l'Île d'Oléron	Exposition temporaire 2009 Port des Salines "Bons baisers d'Oléron - Les paysages du sel en cartes postales"	749 €	Favorable. Avis idem que pour l'exposition "A la Côte, Naufrages et sauvetages d'Antioche à Maumusson".
Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron	Semaine de l'économie et de l'emploi 2009	570 €	Favorable.
TOTAL			5.319,00 €

- Par ailleurs, une autre demande a reçu un avis négatif :

MAITRE D'OUVRAGE	ACTION/LIEU	AVIS COMMISSION
Commune de Saint-Pierre d'Oléron	Fête du port de la Cotinière et festival du livre maritime	Rejet. Projet instruit 2 fois par la Commission. Conformément à l'avis émis initialement (Conseil de Pays du 19 juin 2009), la commission estime que le projet n'est pas suffisamment cadré à ce stade, la date étant trop proche. Le budget n'est pas réaliste et ne distingue pas l'apport des la Commune de Saint-Pierre et des structures professionnelles. La Commission réaffirme l'intérêt de ce projet, du lien culturel avec le port et l'identité maritime (produits du terroir). Elle encourage une organisation plus en amont pour une édition en 2010.

Conformément aux avis de la commission,

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER cette nouvelle programmation 2009 des aides aux manifestations,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, à solliciter les subventions auprès des collectivités territoriales, et notamment la Région et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des opérations dont il a la maîtrise d'ouvrage,
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2009.

Pas d'observation.

13. POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION « ANIMATION A L'ANNEE »

VALIDATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

La Commission a fait un point sur les travaux en cours au sein de ses comités techniques Lecture Publique, Culture, Sport et sur les ateliers de travail thématiques avec la DRAC.

Enfin, elle a instruit des demandes d'aides aux manifestations 2009.

Comité Technique Lecture publique

Animations livre/lecture

Le Banquet du Livre, manifestation organisée par l'association « Mots en Fête, dans le cadre de la politique de lecture publique du Pays a connu un beau succès le 14 juin 2009 à St Sornin. La prochaine édition est fixée au 13 juin 2010.

Mots en fête 2010. Le thème retenu est « demains ». Le festival durera environ 3 semaines (mars/avril) et proposera des animations (rencontres, résidences d'auteurs, expositions, ateliers...) axées sur la convivialité et le travail en directions des jeunes publics. En matière de communication la réflexion engagée propose d'explorer des pistes nouvelles afin de gagner en visibilité et d'élargir le public.

Une réflexion a été engagée pour la création d'un festival polar/jazz à Marennes en novembre 2011.

Mise en réseau des bibliothèques

Suite à l'atelier de travail avec la DRAC sur la lecture publique, il a été convenu d'élaborer un cahier des charges en vue de consulter et retenir un prestataire spécialisé, qui sera chargé de proposer un type de fonctionnement au réseau des bibliothèques, et une solution technique au réseau informatique qui sera mis en oeuvre.

Bruno ESSARD-BUDAIL a présenté les grandes lignes du projet de cahier des charges :

1^{ère} partie : Étude sur les aspects juridiques et administratifs devant servir à déterminer le statut du réseau des bibliothèques - médiathèques aujourd'hui de niveau strictement communal (association ou structure publique, prise et délégation de compétences, conventionnements, ...) et les relations entre les différentes collectivités concernées (Pays, Communautés de communes, Communes).

2^{ème} partie : Étude sur les choix techniques en matière de TIC, pour définir les fonctionnalités du réseau informatique nécessaire à la mise en réseau des équipements.

- 1/ Il s'agira de proposer au moins deux solutions de mise en réseau informatique des bibliothèques, médiathèques et centres de documentation.

NB. Les solutions pourront être étudiées en vue d'une compatibilité avec le maillage de la Maison des Initiatives et des Services.

- 2/ Il s'agira de proposer un mode de fonctionnement pour la circulation des documents entre les équipements du réseau.

3^{ème} partie : Études sur les aspects financiers des solutions proposées précédemment tant en investissement qu'en fonctionnement (sur 3 années), en incluant une solution de gratuité du service pour les publics.

Le planning de l'étude : le cahier des charges sera diffusé début octobre pour un démarrage de l'étude en décembre / janvier 2009 et une restitution en mai / juin 2010.

Le financement : Cette étude dont le coût peut être estimé à 25.000 € TTC, pourrait bénéficier d'une aide de la part de la DRAC à hauteur de 5.000 € et d'un financement LEADER pour 55% du coût total soit 19.250 €, ce qui, dans cette hypothèse, ramènerait la participation du Pays à 6 250 €.

Madame BAUDIN informe que le cahier des charges a été adressé à plusieurs cabinets pour répondre à la mise en place des réseaux des bibliothèques.

Comité Technique Culture (réunion du mardi 15 septembre 2009)

Les questions étudiées ici par la Commission correspondent aux enjeux révélés dans l'étude sur les pratiques musicales d'avril à mai 2009, et pour lesquels le Comité Technique Culture, composé d'acteurs représentatifs des pratiques musicales du territoire, s'est concerté pour proposer des pistes d'action aux Pays Marennes Oléron.

Appel à projet pour les concerts de « musiques actuelles »

En réponse au constat du manque de concerts de musiques actuelles au regard de la demande exprimée, la Commission a travaillé sur la préparation d'un appel à projet

visant à soutenir financièrement les manifestations concourant au développement des pratiques musicales dans le domaine des musiques actuelles.

Antoine LAMBLIN a présenté une proposition de document formalisant cet appel à projet (Cf. Note de Synthèse particulière). Ce document reprend les critères incontournables du référentiel régional relatif à l'utilisation de la délégation de crédit manifestations. La Commission précise que les aides ne seront pas restreintes aux musiciens locaux. Elle convient que cet appel à projet sera valable 2 ans (2010-2011 NDR).

Une part de l'enveloppe déléguée régionale des aides aux manifestations sera réservée à cet effet. Elle propose de consacrer 50% de l'enveloppe culturelle (soit 25 % environ de l'enveloppe globale). La Commission envisage la publication de cet appel à projet avant la fin de l'année.

Soirées d'information sur l'organisation de manifestations

Pour répondre au constat des difficultés pour les organisateurs de concerts à respecter la réglementation (licence d'entrepreneur de spectacle, droit du travail, droit d'auteurs...), le Comité Technique Culture convient de la nécessité de proposer des séances d'information aux divers organisateurs du territoire.

Antoine LAMBLIN estime que 3 soirées permettraient de traiter les principaux sujets :

- la méthodologie d'organisation d'une manifestation culturelle
- le droit du spectacle vivant 1ère partie (le statut des artistes, le contrat de travail, les contrats de vente d'un spectacle)
- le droit du spectacle vivant 2ème partie (la licence d'entrepreneur de spectacle, les conditions de sécurité et d'accueil, les droits d'auteurs)

Le coût à prévoir sera précisé selon les intervenants choisis. Antoine LAMBLIN estime que le budget total se situe entre 500 et 1000 €, compte tenu d'un programme similaire déjà organisé dans les Pays Sud et Ouest Charente.

Francine BAUDIN propose, le cas échéant qu'une subvention soit demandée sur la délégation de crédit manifestations.

Point sur les lieux de répétition

L'étude sur les pratiques musicales a montré que les lieux de répétition du territoire sont insuffisants et mériteraient des adaptations.

Le Comité Technique Culture a confirmé ce constat en proposant de mettre à niveau le seul lieu déjà existant (Local de Bourcefranc Le Chapus) et de soutenir la création de nouveaux lieux (Grange des Arts...), le besoin étant estimé entre 2 à 3 lieux répartis géographiquement.

Francine BAUDIN a sollicité une rencontre avec le Maire de Bourcefranc – Le Chapus et le Président d'Amalgame, afin d'informer sur les réflexions en cours et sur les moyens qui pourraient être offerts à la commune en cas de réhabilitation.

Cette rencontre devrait avoir lieu prochainement.

Jean-Yves MENADIER a souligné l'utilité d'un « dialogue » entre la commune et l'association.

Etude sur les écoles de musique

L'étude sur les pratiques musicales avait laissé en suspend des questions qui mériteraient d'être approfondies, sur l'adéquation entre l'offre et la demande

(L'offre correspond-elle à la demande des musiciens amateurs qui pratiquent la musique de façon autonome ? Les cours sont-ils accessibles ?).

Parallèlement, les communautés de communes sont attentives aux rationalisations qui seraient permises par un « rapprochement » des 3 structures.

Dans ce contexte, Antoine LAMBLIN a compilé les principaux indicateurs de fonctionnement des 3 écoles de musique du Pays. Il interroge la Commission sur la suite qui pourrait être donnée à cette réflexion.

Est-il souhaitable d'engager une véritable réflexion pour créer une école de musique de Pays ?

La Commission n'a pas répondu à cette question, ne souhaitant pas s'ingérer dans le fonctionnement des écoles de musique. Par ailleurs, ce sont les CdC qui subventionnent les écoles de musique intercommunales, et qui, à ce titre pourraient pousser les écoles à fonctionner ensemble. Ce chantier reste donc à mener.

Madame Humbert dit que la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron a fortement incité les écoles de musique à des regroupements, des changements d'horaires pour certains professeurs

Madame Baudin dit que la commission mène une réflexion avec les écoles de musique. La commission ne peut que pousser cette réflexion dans le sens d'une démarche commune.

Monsieur Villa dit que la commission "culture" de la CDC d'Oléron affiche sa volonté de ne donner la subvention qu'à un seul interlocuteur.

Monsieur Dupuy dit que la question évolue bien, car à l'école de musique de Saint-Pierre les administrateurs ont changé et qu'aujourd'hui le groupe d'administrateurs est composé de gens désintéressés de la fonction de professeurs.

Madame Baudin dit que certains fonctionnements ne sont pas normaux.

Comité Technique Sport

Annuaire du nautisme

Antoine LAMBLIN informe la Commission que l'annuaire du nautisme a été mis à jour et qu'il sera prochainement mis en téléchargement sur le site du Pays, en attendant qu'un annuaire en ligne soit construit, sur le modèle de l'annuaire des associations.

Convention cadre avec la DRAC

Antoine LAMBLIN informe la Commission que la DRAC attend des propositions d'actions de médiation de l'architecture et du patrimoine pour poursuivre la rédaction de la convention cadre...

Conformément aux avis favorables de la commission,

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'APPROUVER les travaux de la Commission et de ses groupes de travail,
- D'APPROUVER la nouvelle répartition au sein de l'enveloppe « culture », à hauteur de 50% pendant 2 ans en faveur de l'appel à projets,

- DE DECIDER que les soirées d'information sur l'organisation de manifestations soient organisées et prises en charge par le Pays Marennes Oléron.

14. APPEL A PROJETS 2010-2011 EN FAVEUR DES MANIFESTATIONS DE MUSIQUE ACTUELLE

PROPOSITION D'UN CADRE REGLEMENTAIRE

La Commission, réunie le mardi 22 septembre 2009 à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron a étudié un cadre de règlement pour l'appel à projet en faveur des musiques actuelles. Ce cadre est présenté comme suit.

Dans le cadre de sa politique d'animation à l'année, le Pays prépare un appel à projet pour subventionner les concerts de musiques actuelles, tremplins musicaux, festivals et autres projets de manifestations concourant au développement des pratiques musicales actuelles.

Une part de l'enveloppe des Aides aux manifestations sera réservée à cet effet (délégation de crédits manifestations du Conseil Régional Poitou-Charentes dans le cadre du Contrat Régional de territoire 2007-2013). Les aides ainsi attribuées devront respecter le cadre fixé par la Région.

Extrait du référentiel régional :

- Une manifestation financée dans le cadre de cette délégation ne peut pas bénéficier d'une aide supplémentaire régionale à quelque titre que ce soit.
- Est exclue l'aide au fonctionnement annuel d'une structure porteuse de projet.

Les projets soutenus concourent à développer le lien social par des manifestations festives, favoriser l'accès de tous à la culture, en priorité dans les zones défavorisées, donner aux artistes des possibilités de présenter leurs oeuvres.

Seront aidés les projets :

- Impliquant la population dès l'organisation (y compris les jeunes, les lycéens, les apprentis, les personnes en situation de handicap...)
- Mobilisant les partenariats locaux et un financement public local suffisant
- Justifiant d'un auto-financement (recettes, fonds privés, fonds propres...)
- Présentant pour la manifestation un budget équilibré
- S'inscrivant dans la stratégie de développement culturel
- Favorisant l'accès à une création artistique de qualité et l'emploi culturel
 - soit à travers l'encadrement par des professionnels,
 - soit à travers l'emploi de professionnels.

Bénéficiaires : Structures intercommunales, Communes, Associations

Dépenses subventionnables et pourcentage de l'aide :

Dispositif 1 : Organisation de concerts dans le cadre de pratiques musicales d'amateurs

Aide du CRDD (PMO/Région) à hauteur de 30 % du montant total des dépenses (hors défraiements et frais de déplacement des organisateurs)

Dispositif 2 : Organisation de concerts de musiciens professionnels

Aide du CRDD (PMO/Région) allant de 10 à 80 % des dépenses artistiques

- Contrats ou cachets artistiques et techniques
- Défraiements légaux, dont hébergements, transports, repas
- SACEM, SACD

NB. Pour les concerts impliquant à la fois professionnels et amateurs, la subvention pourra être calculée au choix exclusif entre les dispositifs 1 et 2.

Conditions d'attribution :

- Dimension partenariale de l'organisation
- Qualité de la programmation
- Rémunération des artistes conformément à la réglementation
- Obligation pour l'organisateur de procéder aux déclarations réglementaires d'usage (SACEM, licence d'entrepreneur si nécessaire, assurance...)

Les organisateurs des projets retenus dont le budget total hors valorisation est supérieur à 2800 € pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé au montage d'une demande de subvention dans le cadre du programme de financement européen LEADER.

Conformément aux avis favorables de la commission

Conformément aux orientations décidées lors du Comité Syndical du 18 décembre 2008

Conformément au point d'avancement des travaux de la Commission délibéré lors du Comité Syndical du 19 juin 2009

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009)

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'APPROUVER l'appel à projet et son cadre de règlement
- D'AUTORISER le Président à négocier et signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits concernés sont inscrits au budget 2009.

Madame Baudin dit que dans le cadre de la commission "Aide aux manifestations" il y a une forte demande de tarifs préférentiels pour les jeunes et des places pour les handicapés.

Madame Baudin demande s'il est possible au sein des conseils municipaux d'inviter des personnes intéressées mais non référentes.

Monsieur Vallet dit qu'il faut adresser un courrier aux maires à ce sujet.

15. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE D'AVENANT AU CONTRAT

Le Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec la Région envisage la possibilité de passer à mi parcours, un avenant modificatif afin de tenir compte notamment de l'évolution de la consommation des crédits et des priorités nouvelles qui apparaîtraient alors

Or, il s'avère qu'une réflexion est à conduire en ce qui concerne la consommation de l'enveloppe dédiée au financement des bourses régionales désir d'entreprendre, puisque celle-ci montre que, au bout de presque 3 ans de fonctionnement, 32 % (190.936 € sur 584.622 €) seulement de l'enveloppe a été consommée, alors qu'une consommation établie sur un rythme annuel de 14,3 % devrait la porter à 43 %.

De plus, pour diverses raisons (crise économique, pas de projet saisonnier ...) le nombre de porteurs de projets de création s'est considérablement ralenti, même si les projets de reprise sont eux en légère augmentation ce qui amène à penser que les crédits seront difficilement utilisables dans les conditions actuelles d'examen des projets par le Jury des Ateliers de la création.

Ainsi, une réflexion s'est ouverte au sein du CLEP, sur l'intérêt d'aider à consolider les entreprises créées depuis maintenant plus de 5 ans et pas seulement les actuels créateurs.

Pour des raisons de faiblesse d'enveloppe générale, le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron a fait le choix de ne pas ouvrir de ligne sur le dispositif appelé CORDEE TPE (principe des anciens dispositifs dits Opération Rurale Collective ou Opération de Revitalisation Commerciale qui ont pourtant montré toute leur utilité sur le développement économique rural).

Ainsi, le Pays souhaiterait pouvoir utiliser l'enveloppe actuellement réservée exclusivement à la création / reprise d'entreprise pour abonder les politiques intercommunales actuelles ou à venir en la matière, et envisager donc un conventionnement pour la consommer, dans des proportions qui restent à définir, également dans le cadre du dispositif CORDEE TPE.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président à engager avec la Région, et dans le cadre d'une réflexion conduite prioritairement au sein du CLEP (qui réunit l'ensemble du Bureau du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron), et en tenant compte des éléments énoncés ci-avant, une démarche de négociation d'un avenant au Contrat Régional de Développement Durable 2007 – 2013.

Départ de Madame Humbert.

Concernant les attributions du dispositif CORDEE TPE, Monsieur Villa demande s'il y aura un comité CORDEE.

Monsieur Mercier répond qu'il y aurait en effet un comité avec un règlement spécifique CORDEE. L'attribution des aides pourrait se faire dans le cadre du jury actuellement compétent pour l'attribution des bourses d'aide à la création.

16. PROJET DE MAISON DES INITIATIVES ET DES SERVICES

POINT SUR LE DEROULEMENT DE L'ETUDE DE PROGRAMMATION

L'étude a été lancée par une première réunion du comité de pilotage le 16 juillet 2009. Ce comité de pilotage est composé d'élus du Pays (président, vice présidents, représentants des commissions « services aux publics » et « développement économique et social ») et de techniciens du Pays. Celui-ci se réunira aux étapes de validation du projet.

Cette réunion a permis de présenter au programmiste le projet dans son ensemble et son état d'avancement, et de fixer un premier calendrier de travail.

Un courrier a été adressé fin juillet 2009 aux maires des 15 communes du Pays, leur demandant de faire part de leurs propositions de sites d'implantation potentiels pour la MIS et ses relais.

A ce jour 10 réponses nous sont parvenues :

- La Communauté de communes de l'île d'Oléron : mise en réseau des sites communautaires (Siège de la CdC, Maison Phare, ZAE de St Georges d'Oléron, Points d'Information Jeunesse), disponibilités foncières.
- Marennes : ancien tribunal et anciens bureaux de la Caisse d'Épargne
- Bourcefranc le Chapus : ancienne gare
- St Just Luzac : anciens abattoirs
- St Sornin : ancienne boulangerie
- Hiers Brouage : projet de rénovation de la salle des fêtes
- Le Château d'Oléron : anciens locaux de la DDE
- St Georges d'Oléron : médiathèque
- Dolus d'Oléron : le domaine de la Cailletière
- Le Gua : ancienne chapelle

Un questionnaire a été envoyé aux partenaires du projet fin août 2009 pour leur permettre de préciser la nature de leurs activités et de leurs interventions possibles au sein de la Maison des Initiatives et des Services, ainsi que leurs besoins en termes d'espaces et d'équipements.

Des réunions par groupes thématiques de partenaires ont été organisées début octobre 2009: groupe « développement économique » ; groupe « emploi, insertion, formation » ; groupe « social, santé, service à la personne ». Ces rencontres ont permis de valider en commun la compréhension globale du projet et les besoins de chacun, et d'identifier les mutualisations possibles dans le futur équipement.

En conclusion de cette première phase, une synthèse sera prochainement présentée afin d'apporter un éclairage sur l'analyse des besoins et des mutualisations possibles entre les différents acteurs, ainsi qu'un premier calibrage de l'outil nécessaire pour y répondre.

Sur la base de ce document, les différentes opportunités foncières présentées par les communes seront étudiées comme lieux potentiels d'implantation de la tête de réseau de la MIS ou de ses relais.

Le planning initial doit être réajusté.

Le comité de pilotage se réunira de nouveau courant novembre pour étudier les différents scénarii proposés pour l'implantation de la Maison des initiatives et des services, le choix définitif devant être validé lors du conseil syndical de décembre 2009, après discussion au sein du Bureau.

L'étude de programmation et la rédaction du programme architectural et technique s'effectueront au premier trimestre 2010.

Le choix du maître d'œuvre en MAPA (procédure adaptée) pourra s'effectuer en parallèle à l'étude de programmation avec un choix à la fin du 1^{er} trimestre.

Les études architecturales et l'organisation de l'appel d'offre pour le choix des entreprises occuperont les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres.

Le début des travaux commencera au 4^{ème} trimestre 2010.

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'APPROUVER la démarche de conduite du projet et les travaux du comité de pilotage,
- D'APPROUVER la nouvelle planification du projet.

Monsieur Vallet informe de la prochaine date prévue (jeudi 12 novembre après midi à la Communauté de communes du Bassin de Marennes) pour le comité de pilotage du projet, et précise que cette réunion est ouverte aux élus qui ne sont pas dans le bureau ou dans le comité de programmation.

Départ de Philippe FONTENEAU.

17. INFORMATION DU CONSEIL

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL LEADER LORS DE SA REUNION DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

Quorum

Règle du double quorum	Comité du 1 ^{er} octobre 2009	
50% de membres votants	Minimum : 13	Votants / Présents : 18
50% de membres présents sont des privés	Minimum : 9	Votants/ Présents : 9

Le double quorum étant atteint, M. Vallet, ouvre la séance du comité de programmation.

Ordre du jour

- Suivi des dossiers ayant reçu un avis favorable en opportunité le 14 mai 2009
- Etat de la consommation de l'enveloppe Leader suite au comité du 14/05/09
- Examen des demandes de subvention pour programmation.
- Examen des demandes de subvention pour avis en opportunité.
- Présentation des demandes inéligibles.
- Point d'information sur l'avancement des projets de coopération.
- Propositions d'ajustement de la convention Leader.

Suivi des dossiers ayant reçu un avis favorable en opportunité le 14 mai 2009

- Dossiers incomplets (pièces administratives en attente)

Fiche action mobilisée	Intitulé du projet	Contenu	Coût total prévisionnel	Montant Leader sollicité	% de la fiche mobilisée
321 Services et loisirs adaptés aux besoins à l'année	Création d'une 3 ^{ème} salle – Eldorado <i>Commune de St Pierre</i>	Création d'une 3 ^{ème} salle de cinéma spectacle	1 967 212,12 €	100 000€	19,84 %
	Marennes Oléron TV <i>Roule ma Frite 17</i>	Création d'un service télévisuel de proximité	58 595,54€	10 749,27€	2,13 %
323 D2 Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	Sensibilisation au Développement Durable – Agenda 21 <i>CCIO</i>	Mise en place de cycle de conférence : sensibiliser, mobiliser et construire avec les citoyens le projet de DD	5 000€	2 750 €	3,3%
323 E Mise en valeur des patrimoines naturels et culturels	Expo temporaire Port des Saline <i>CCIO</i>	Bons baisers d'Oléron : les paysages du Sel en carte postale	10 000€	1 400 €	2 %
	Expo temporaire Musée de l'île d'Oléron <i>CCIO</i>	Naufrages et sauvetages d'Antioche à Maumusson	25 000€	5 000 €	7 %

- Demande Leader modifiée par le porteur de projet

321 Services et loisirs à l'année	Ludocafé <i>Commune de Dolus d'Oléron</i>	Réhabilitation et aménagement d'un lieu pour accueillir le « Ludocafé »	90 000€	49 500 €	9,8%
-----------------------------------	--	---	---------	----------	------

- Retrait de la demande Leader par le porteur de projet

321 Services et loisirs à l'année	Economie pour l'insertion <i>Association Océan</i>	Création d'un service d'accompagnement des travailleurs en insertion	115 599 €	37 125 €	7 %
-----------------------------------	---	--	-----------	----------	-----

Etat de la consommation de l'enveloppe Leader suite au comité du 14/05/09

Nombre d'OP programmées	Coût total des OP	montant Leader programmé	Enveloppe Leader Totale	% du total programmé	Solde global	solde en % de l'enveloppe initiale
2	161 184,00 €	60 921,20 €	1 417 800,00 €	4,30%	1 356 878,80 €	95,70%

Les projets ne peuvent être soumis à examen pour programmation uniquement si le dossier fourni est complet. Cependant, les services de l'Etat nous avaient précisé qu'il était possible de programmer « sous réserve de l'obtention des co-financements publics » (ce qui signifie que ces dossiers étaient incomplets). Deux opérations avaient donc été programmées sous réserve l'obtention des co-financements publics le 14/05/10.

Suite à ce comité, les services de l'état ont révisé leur position et ont indiqués qu'il n'était pas possible de programmer des dossiers sous réserve.

En définitive, seuls deux dossiers complets ont donc été véritablement programmés (« assistance technique Leader » et « balisage des sentiers du patrimoine »).

Quant aux opérations programmées sous réserve le 14 mai : le projet « Banquet du livre » est repassé en programmation le 1^{er} octobre et le dossier « 3^{ème} salle Eldorado » ne pourra être présenté pour programmation qu'en décembre prochain.

Examen des demandes de subvention pour programmation

Fiche action mobilisée	Intitulé du projet	Contenu	Coût total de projet	Montant Leader sollicité	% de la fiche mobilisé	Avis du comité de programmation
321 : services et loisirs adaptés aux besoins à l'année	Le banquet du Livre <i>Association Mots en Fêtes</i>	Événementiel : bouquinerie, animations autour du livre et de la lecture, banquet	5 433 €	2 438,15€	0,48 %	Avis favorable : 2 438,15€
	Mobilier et matériel de la médiathèque <i>Commune de St Georges</i>	Equipements en mobilier et matériel de la médiathèque	82 993,08€	30596,46€	6,07 %	Ajourné : le comité est dans l'attente des réponses aux questions formulées le 14/05/09
	Etude de programmation Maison des Initiatives et des Services <i>PMO</i>	Analyse des besoins et proposition de configuration d'un outil structurant offrant des services multi partenariaux	30 000 €	16 500 €	3,27 %	Avis favorable : 16 500 €
323 D2 : conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	Sensibilisation à la pêche à pied récréative <i>CCIO</i>	Fabrication et pose des panneaux « pêche à pied »	34 591 €	19 026 €	12,68%	Avis favorable : 19 026 €
	Création du C.P.I.E. Marennes Oléron <i>IODDE</i>	Mise en réseau des acteurs de l'environnement, observatoire de la biodiversité et labellisation en CPIE	62 124,46€	29367,25€	19,58%	Avis favorable : 29 367,25€

- Etat de la consommation de l'enveloppe Leader suite au comité du 01/10/09 : Données cumulées

Nbre d'OP programmées cumulées	Coût total des opérations cumulé	montant Leader programmé cumulé	% de l'enveloppe totale programmé	Enveloppe Leader Initiale Totale	Solde global	solde en % de l'enveloppe initiale
6	293 332,46 €	128 252,60 €	9,05%	1 417 800,00 €	1 289 547,40 €	90,95%

Examen des demandes de subvention pour avis en opportunité.

Fiche action mobilisée	Intitulé du projet	Contenu	Coût total du projet	Montant Leader sollicité	% de la fiche mobilisé	Avis du Comité de programmation
321 : Services et loisirs adaptés aux besoins à l'année	Création réhabilitation de deux maisons de village <i>Commune du Château d'Oléron</i>	Développement social local : création de deux lieux d'espaces de rencontres collectifs favorisant la création du lien social	520 875 €	78 131,25€	15,50 %	Avis favorable : Le comité souhaite qu'une visite sur place soit organisée pour une meilleure compréhension du projet
	Bibliothèque/salle multimédia et associative <i>Commune de Le Gua</i>	Réhabilitation de l'ancienne chapelle pour une bibliothèque, salle multimédia et associative	269446,5€	30 000 €	11,13 %	Avis favorable
	Songes de bébés danseurs <i>Association 123 Eveil</i>	Dans les crèches du territoire et associations d'ass. maternelles : Ateliers d'éveil corporel (enfants de 0 à 3 ans) diffusion d'un spectacle de danse et initiation / formation du personnel de la petite enfance	19 960 €	6 897 €	1,37 %	Avis favorable : Le comité demande des précisions sur le volet « initiation des professionnels de la petite enfance »

Fiche action mobilisée	Intitulé du projet	Contenu	Coût total du projet	Montant Leader sollicité	% de la fiche mobilisé	Avis du Comité de programmation
	Travaux réhabilitation Salle de danse <i>Commune de Marennes</i>	Travaux d'isolation (menuiserie / plaque de plâtre) et d'électricité	23 162 €	3 937,54 €	0,78 %	Avis défavorable
	Etude de programmation pour l'aménagement d'un centre socioculturel <i>Commune de Marennes</i>	Etude de faisabilité : capacité du site à s'adapter aux activités projetées, propositions fonctionnelles et techniques (démarche HQE)	21 000 €	6 300 €	1,25 %	Avis Favorable
	Grange des Arts - Etude de programmation <i>Commune de Dolus</i>	Etude relative à la réhabilitation d'un bâtiment pour réaliser une salle de répétition de musiques actuelles	10674,30€	5 000 €	0,99 %	Avis Favorable
	Etude de faisabilité : réseau des équipements de lecture publique <i>PMO</i>	Etude relative à la création du réseau : formalisation des conditions de faisabilités techniques, juridiques et financières du réseau, et proposition de solution	25 000 €	13 750 €	2,73 %	Avis favorable
	Equipement jeunesse : local jeunes et CLSH <i>Commune de St Denis d'Oléron</i>	Construction d'un équipement destiné à la jeunesse : Local Jeunes et CLSH (dimension intercommunale et exemplarité en terme de développement durable)	692 530 €	25 000 €	7,94%	Avis favorable : Le comité souhaite se rendre sur place et rencontrer le porteur de projet
	Equipement du Ludocafé de Dolus <i>Lud'Oléron</i>	Equipement du lieu en jeux, mobiliers et matériels pour l'installation du Ludocafé (espace dédié au jeu, à destination d'un public très large)	35237,53€	13 000 €	2,58 %	Avis favorable
323 E : Conservation et mise en valeur des patrimoines	Réhabilitation et revitalisation du Port de Saint Trojan <i>Commune de Saint Trojan</i>	Réhabilitation de 10 cabanes ostréicoles à l'abandon sur le port : mise en valeur du patrimoine, accueil d'artistes peintres, d'expositions de photographie, et d'associations.	260 000 €	30 000 €	40 %	Avis Favorable : Le comité souhaite qu'une visite soit organisée sur place et connaître la politique de la commune vis-à-vis de l'ostréiculture
323 D2 : Conservation du patrimoine naturel	Equipements pédagogiques et sensibilisation – Eco Pole <i>CCIO</i>	Acquisition de matériels pédagogiques, réalisation de panneaux, documents de communication	6 332 €	1 899,60 €	1,27 %	Avis Favorable
	Protection, valorisation de Fort Royer et sensibilisation du public <i>Commune de St Pierre d'Oléron</i>	Aménagements de protection de la dune et barrières, sentier de découverte, table d'orientation, panneaux d'information, parcs à vélo (plan plage)	50 652 €	22286,88€	14,86 %	Avis Favorable

Fiche action mobilisée	Intitulé du projet	Contenu	Coût total du projet	Montant Leader sollicité	% de la fiche mobilisé	Avis du Comité de programmation
312 : modernisation des micros entreprises	Grand Carénage – Lola of Skagen Orion Ship Management – Voile Traditionnelle	Mise en chantier du bateau « Lola of Skagen » au port de la Cotinière : révision de la structure et remplacement du bordage en favorisant les circuits courts, ouverture du chantier au public (animation hors saison sur le port pendant 5 mois)	140 000 €	33 000 €	33%	Avis favorable : Le comité demande des précisions sur le volet « ouverture au public ».

Eligibilité des actions en cours de vérification

Fiche action mobilisée	Intitulé du projet	Contenu	Coût total du projet	Montant Leader sollicité	n
A l'étude	Création d'un Eco-pôle CCIO	- Achat d'engins et matériel pour la manipulation du compost et des plaquettes de bois. - Réalisation des plateformes, création d'un bâtiment administratif, Paysagement et voirie - Etudes	3 764 550€	110 000 €	
A l'étude	Acquisition de matériels complémentaires (adaptation des postes de travail) <i>Atelier des Gens de Mer</i>	Dans le cadre du lancement de l'atelier : équipements et aménagements des postes de travail pour les marins reconnus travailleurs handicapés afin de compenser le handicap et le port de charge.	55 392,28€	24372,60€	

Présentation des demandes inéligibles

Fiche action mobilisée	Intitulé du projet	Contenu	Coût total de projet	Montant Leader sollicité	Motif de l'inéligibilité
321 : Services et loisirs adaptés aux besoins à l'année à l'année	Equipement informatique et multimédia pour la médiathèque <i>Saint Georges</i>	Acquisition de matériel informatique spécifique, d'un système RFID, de matériel informatique publique, de matériels audiovisuel, photocopieuse réseau et téléphonie.	175 585,28€	« le plus élevée possible »	Dépenses inéligibles (les projets TIC sont éligibles au FEADER uniquement pour les petites opérations)
	Festival du Vent <i>CCBM</i>	Manifestation conviviale et familiale autour d'une animation cerf-volant à la Tour de Broue : fabrication de cerfs volants par les enfants/parents, baptêmes de montgolfières...	4 000 €	700 €	Date de dépôt de dossier postérieur au démarrage de l'opération (signature de devis)
	Acquisition d'un bâtiment pour la création de commerces <i>Saint Just Luzac</i>	Acquisition d'un bâtiment pour installer deux nouveaux commerces dans le bourg de Saint Just	74 500 €	5 215 €	Dépenses inéligibles : achat d'immobilier
312 : Création et modernisation des micros entreprises	Acquisition d'une imprimante éco-solvant <i>SMO signalétique (Marennes)</i>	Acquisition de matériel respectueux de l'environnement (imprimantes avec encres Eco-sol max sans déchet) pour le développement d'une entreprise de la signalétique et impression grand format	8 000 €	4 800 €	Dépenses inéligibles : achat de matériel d'occasion

Point d'information sur l'avancement des projets de coopération

- Projet de coopération « emploi et habitat saisonnier »

L'animatrice Leader fait état de l'avancement de la réflexion des partenaires (Pays du Bassin d'Arcachon et pays du Trégor Goëlo) sur l'idée d'une coopération autour du thème des saisonniers.

A l'occasion, des 10^{ème} Rencontres nationales des pluriactifs, des saisonniers et de leurs partenaires qui ont eu lieu à La Rochelle les 23/24/25 septembre, les partenaires pressentis pour le projet de coopération ont pu se rencontrer. Plusieurs membres du GAL Marennes Oléron étaient présents.

Cette rencontre a permis de réaffirmer la volonté des trois territoires de travailler ensemble.

A l'occasion de cette réunion, les partenaires ont rediscuté des pistes de travail identifiées lors des présents échanges (centre de ressources dématérialisé, logement, approche employeur). L'idée de travailler autour de la création d'un centre de ressource a été écartée dans la mesure où l'état d'avancement des réflexions et des projets sur les territoires concernant les saisonniers ne semble pas suffisamment abouti pour alimenter un tel centre.

Les partenaires ont donc cherché à identifier une action commune possible. Plusieurs pistes se dessinent :

- étude sur saisonniers (typologie, besoins...) en partenariat avec les employeurs avec plan d'actions (travail qui pourrait être un préalable intéressant dans la perspective de l'ouverture de « points info saisonniers » sur le territoire).
- Identification et réalisation d'actions en faveur du logement (projet qui nécessiterait un travail préalable d'identification des besoins pour savoir précisément quelles actions engager).

Le Pays du Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre doit rédiger un rapport d'étape pour que les différents GAL puissent se positionner sur les actions envisagées.

Le comité de programmation attend d'avoir de plus amples informations pour se prononcer sur l'opportunité de s'engager dans un projet de coopération relatif aux saisonniers.

▪ Coopération « Circuits courts et restauration collective en Charente-Maritime » :

L'animatrice Leader du Pays Marennes Oléron, présente succinctement le projet de coopération en cours d'élaboration avec le Pays Rochefortais, le Pays de Saintonge Romane, l'Agglomération Royan Atlantique et la Chambre d'agriculture.

Le projet envisagé vise à développer l'approvisionnement d'établissements publics en produit locaux à l'échelle des 4 territoires précités.

La proposition de coopération se décompose en 5 phases : évaluation des besoins de la restauration collective, évaluation des capacités de production, mise en perspective de la demande et de l'offre, organisation de cycle de formation/sensibilisation/communication et mise en place d'un système logistique local de transformation/distribution.

Les membres du GAL sont informés qu'une prochaine réunion avec les élus et techniciens des 4 territoires partenaires se tiendra le 5 octobre 2009 (cf. note annexe).

L'évocation de cette piste de coopération a suscité l'intérêt des membres du GAL qui ont entamés une discussion sur ce projet.

Les questions des coûts des repas et des marchés publiques ont été soulevées.

Dans la mesure où des initiatives communales voient le jour en terme d'approvisionnement local des cantines scolaires, les membres du GAL souhaitent que toutes les initiatives relatives aux circuits courts et à la restauration collective puissent être mise en cohérence.

Propositions d'ajustement de la convention Leader.

▪ Validation des modifications de la composition du GAL

Suite au désistement de Christian Bavoux (marais aux oiseaux), Gilbert Miossec du Forum des marais, son suppléant, a été nommé comme titulaire lors du comité de programmation du 14 mai 2009.

De plus il avait été décidé d'inscrire comme suppléant de M. Miossec une autre personne du Forum des marais ... restant à identifier. Lors du Comité du 1er Oct. 09, sur proposition du Président, les membres du GAL ont voté en faveur de la désignation de M. Philippe Boudeau (service SIG du Forum des Marais) comme suppléant de M. Miossec.

- Validation des modifications de la convention Leader

Les documents de cadrage de Leader (DRDR / PDRH) évoluent régulièrement, ces évolutions impliquent également des modifications sur le programme Leader du Pays Marennes Oléron. Afin de faciliter la mise en conformité du programme Leader, et sur proposition du Président, les membres du GAL autorisent l'équipe technique à faire les demandes de mise en conformité aux services de l'Etat référents aussi souvent que nécessaire et en accord avec les documents de cadrage actualisés.

Prochaine réunion du Comité de programmation

La prochaine réunion du comité de programmation se tiendra le 17 décembre 2009 à 9h30 à la communauté de communes de l'île d'Oléron.

Pas d'observation.

18. RAPPORT DE CONTROLE FSE

PROJET "EMPLOI & TERRITOIRE"

Durant la période 2006 – 2008, le projet " Emploi et Territoire " a reçu un co-financement de la part du Fonds Social Européen pour un montant total de 128.982 €, représentant environ 50 % des dépenses engagées sur l'opération, et réparti de la façon suivante :

- 25.974 € en 2006
- 73.185 € en 2007
- 29.823 € en 2009

Conformément aux articles 38 du règlement de la Commission Européenne (n° 8 du 21 juin 1999 et n° 10 du 2 mars 2001), les modalités d'exécution de cette opération ont été vérifiées lors d'un contrôle FSE qui a débuté le 17 avril 2009 pour s'achever le 26 juin 2009.

Si d'une manière générale, il est conclu que la réalisation de l'opération correspond bien aux prévisions de la convention, il en résulte néanmoins une demande de régularisation de 3.307 € pour 2007 et de 1.467 € pour 2008, certains frais des déplacement de la chargée de mission ayant été écartés de l'assiette éligible.

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER la régularisation du montant de 4.774 € au profit du Trésorier Payeur Général de la Vienne ou par écrêtement sur des subventionnements analogues restant dus, pour le compte du Fonds Social Européen.

Pas d'observation.

19. OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'ACCEPTER de réaliser les ouvertures et virements de crédits suivants

Pas d'observation

Opérations Réelles

Section Investissement

Art.	chap.	Fonct.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
1322	13	90	86	Région Subvention Désir Entreprendre	-57 073,00	
1312	13	90	86	Région Subventions transférables : Désir Entreprendre	57 073,00	
TOTAL de la Section					-	-

Ajustement de l'article budgétaire selon la décision d'amortir les subventions d'équipement (conseil précédent.)

Section de fonctionnement

Art.	chap.	Fonct.	service	Désignation	dépenses	recettes
74718	74	816	245	Etat : experimentation SIG Littoral		8 325,00
64111	012	020	241	Charges de Personnel	8 325,00	
TOTAL de la Section					8 325,00	8 325,00
Solde					0,00	

* En cas d'accord du conseil pour la réalisation de cette mission.

20. INFORMATION DU CONSEIL

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Le Président a renouvelé à compter de juillet 2009, pour une nouvelle période d'un an, une ligne de trésorerie de 100.000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

Le Président a signé un nouveau contrat de location pour un véhicule de service de marque Renault Clio, pour une durée de 3 ans, et pour un coût mensuel de 255 € ttc.

Pas d'observation

21. PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE COLLOQUE

Suite à l'invitation de Monsieur le Président de l'ANEL (association nationale des élus du littoral), le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron est amené à présenter l'expérimentation nationale de SIG Littoral communal lors de l'Assemblée Générale du 14 octobre, et à assister aux journées nationales d'études de l'ANEL dont le thème est « Le grenelle de la mer, une nouvelle vision de la mer et du littoral ».

Cette manifestation se déroule du 14 au 16 octobre 2009 à Boulogne sur Mer (Pas de Calais).

Il est proposé que les frais de déplacement en train, ainsi que les frais d'hébergement et de restauration du Président soient pris en charge par la collectivité (sur justificatif et/ou sur facture), sachant que les frais d'inscription au séminaire soit 292 €, sont eux offerts par l'ANEL.

Après avis favorable du Bureau (réunion du 01/10/2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER la prise en charge des frais concernés.

Pas d'observation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron,
le 17 novembre 2009

Le Président,

Mickaël VALLET